

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-95

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
28 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Programme Local de l'Habitat 2012-2017 de Thau agglo – Adoption définitive

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
- Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 302-1 à L 302-4-1 et ses articles R 302-2 à R 302-13-1,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 149 du 14 avril 2004 portant sur l'élaboration d'un PLH,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2007-761 du 19 décembre 2007 approuvant les principes et les objectifs du projet de PLH,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2008-787 du 6 février 2008 approuvant le projet de PLH,
- Vu** les délibérations communales relatives à l'avis sur le PLH, de Balaruc les Bains (n° 08/CM/07/002) en date du 29 juillet 2008, de Balaruc le Vieux en date du 8 août 2008, de Gigean en date du 5 juin 2008, de Frontignan (n° 2008-1-084) en date du 19 juin 2008, de Marseillan en date du 3 juin 2008, de Mireval (n°08/029/décembre) en date du 2 décembre 2008, de Sète (n°D 20080188) en date du 22 juillet 2008, de Vic la Gardiole en date du 10 septembre 2008,
- Vu** la délibération du comité syndical n°2008-23 du Syndicat Mixte du Bassin de Thau en date du 23 septembre 2008 relative à l'avis sur le PLH,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2009-982 du 25 mars 2009 approuvant le plan d'actions du PLH modifié après consultation des communes,
- Vu** le courrier du Préfet en date du 25 mai 2009,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2012-114 du 27 juin 2012 arrêtant le projet de programme d'actions du Programme Local de l'Habitat,

Vu les délibérations communales relatives à l'approbation du projet de programme d'actions du PLH, de Balaruc-les Bains en date du 13 septembre 2012, Balaruc le Vieux en date du 31 juillet 2012, Frontignan en date du 10 septembre 2012, Gigean en date du 12 juillet 2012, Marseillan en date du 27 septembre 2012, Sète en date du 25 septembre 2012 et Vic la Gardiole en date du 8 août 2012,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Thau en date du 2 octobre 2012 relative à l'avis sur le projet de programme d'actions du PLH,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2012-127 du 3 Octobre 2012 approuvant le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat après avis consultatif des communes membres

Vu l'avis de Monsieur le Préfet de Département sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2012 - 2017 en date du 26 novembre 2012,

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat retranscrit dans le procès verbal en date du 15 janvier 2013.

Vu le programme d'actions du PLH 2012-2017 amendé et présenté en annexe,

Il a été exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions du Code la Construction et de l'Habitation et après avoir recueilli les avis des communes et du Syndicat Mixte du Bassin de Thau de Thau, l'EPCI a procédé, par délibération en Conseil communautaire du 3 octobre 2012, à l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo.

En application de l'article R 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet de Région a soumis le projet de PLH au Comité Régional de l'Habitat qui a prononcé son avis.

Suite à cet avis, Monsieur le Préfet de l'Hérault a fait part à l'EPCI des demandes suivantes :

- Apporter des précisions sur les projets de logements pour personnes âgées et les personnes handicapées, sur l'hébergement d'urgence et sur le logement temporaire et d'insertion ;
- porter à 30% le taux de PLAI global (PLAI familial et PLAI spécifique) ;
- lancer une réflexion sur le logement des travailleurs saisonniers ;
- prendre en compte les orientations du projet de SCoT notamment les coupures d'urbanisation, les zones d'extensions urbaines ainsi que les densités ;
- Intégrer des éléments sur les besoins en logement des jeunes ;
- Actualiser les données chiffrées du diagnostic de 2005.

M. Le Préfet a par ailleurs rappelé à Thau agglo le travail qui devra être engagé notamment son adaptation aux dispositions de la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 dite Loi Duflot, relative à « la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social ». En effet, la loi a relevé à 25% le seuil de logements sociaux à réaliser pour les communes de plus de 3500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales. Un décret à venir dans le courant du premier semestre précisera les communes pour lesquelles le seuil de 20% est maintenu.

Certaines des observations formulées par Monsieur le Préfet trouvent déjà des éléments de réponses dans le document initial, il s'agit :

- du taux de PLAI à hauteur de 30% (PLAI familial et spécifique)

D'autres ont été complétées dans le document ci-annexé, il s'agit :

- Des projets de logements en faveur des publics relevant du PDALPD et des saisonniers : Thau agglo pilote une étude qualitative et quantitative de besoins en logements et hébergements temporaires à l'échelle du périmètre communautaire, en cours d'élaboration avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués territorialement. Sa finalité vise à terme, la réalisation d'une structure d'hébergement qui intégrera à la fois les principes de répartition et d'équilibre territorial.

Celles relatives à l'actualisation du diagnostic de 2005 feront l'objet d'un travail au cours de l'année 2013/2014 concomitamment à la création de l'observatoire du logement, en cours d'élaboration. Les nouvelles dispositions issues des obligations législatives et réglementaires feront l'objet d'actualisation.

Par ailleurs, aux pages 15 et 17 du « programme d'actions » a été substitué au terme « maîtrise d'ouvrage » celui d' « initiative ». Cela dans un souci de mise en adéquation avec l'objectif recherché et de lisibilité.

Conformément à l'article R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, Thau agglo dressera un bilan annuel de réalisation du PLH.

Au vu de ces éléments, Il convient désormais d'adopter définitivement de Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo, sous réserve de l'approbation des dispositions du futur Scot. Enfin, les tableaux de programmation figurant dans les fiches communales sont des tableaux prévisionnels indicatifs qui n'ont pas de caractère prescriptif, les communes s'engageant par contre à tendre vers l'objectif global de production qui leur est fixé sur l'ensemble de leur territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte de l'avis favorable émis par le comité Régional de l'Habitat en date du 15 janvier 2013

D'adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 ci- annexé, avec la prise en compte de certaines des observations formulées dans l'avis,

De procéder aux formalités de publicité prévues à l'article R302-11et12 du Code de la Construction et de l'Habitation à savoir :

- transmission de la délibération aux communes et au syndicat mixte du Bassin de Thau,
- transmission du Programme Local de l'Habitat adopté accompagné des avis exprimés par les communes aux personnes morales qui ont été associées à son élaboration,
- affichage pendant un mois au siège de Thau agglo et dans toutes les mairies des communes membres et insertion de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- tenue à la disposition du public du Programme Local de l'Habitat adopté au siège dans les mairies et à la préfecture.

D'autoriser le Président à poursuivre la procédure



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-97

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :

2 8 JUIN 2013

BUREAU DU COURRIER

Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: OPH de Sète – Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement d'un logement locatif social (surcharge foncière et construction) – 41 bis quai de Bosc à Sète – Convention d'objectifs – Dérogation au règlement - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-48 du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013- 95 du 26 juin 2013 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de Thau agglo 2012-2017,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013-96 du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 22 mai 2013,

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptés aux habitants du territoire.

A ce titre, l'OPH de Sète souhaite acquérir en vente en l'état futur d'achèvement un logement locatif social, sis 41 bis quai de Bosc à Sète auprès de la Société Civile Immobilière de Construction Vente. Celle-ci a deux projets : un projet de huit logements neufs dont un sera cédé à l'OPH de Sète, objet de la présente délibération et un projet de réhabilitation dans l'ancien de dix logements dont quatre seront conventionnés « sociaux » après travaux dans le cadre du PIG.

Le logement social (1 T2) sera financé par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 77 233 € TTC dont 22 791 € TTC de charge foncière. L'opération sera labellisée BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Le critère d'attribution des aides relatif à la part des logements sociaux dans les programmes immobiliers privés n'est pas rempli : 16 % au lieu des 20% de logements sociaux représentant 20% de la surface de plancher totale), l'OPH de Sète sollicite une dérogation en vue de l'attribution d'une subvention.

Après dérogation, l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production) est déclinée comme suit :

Subvention PLUS : 1 x 6 000 € = 6 000 €

Total **6 000€**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'accorder la dérogation relative à la part de logements sociaux,

D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Sète et l'OPH de Sète, ci-annexée,

D'attribuer, par dérogation, sous réserve de fournir la copie de l'acte d'acquisition, une subvention d'un montant de 6 000 € à l'OPH de Sète pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement d'un logement locatif social, sis 41 bis quai de Bosc à Sète, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021.

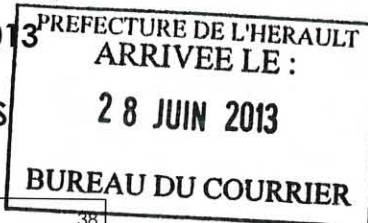
D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci annexée.



Pierre Boulmoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-98



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : OPH de Sète – Opération « Le Marceau » - Acquisition-amélioration de cinq logements locatifs sociaux et construction neuve de sept logements locatifs sociaux (surcharge foncière et construction) – 7 et 9 rue Révolution à Sète – Convention d'objectifs - Attribution de subventions et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-48 du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013- 95 du 26 juin 2013 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de Thau agglo 2012-2017,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013-96 du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 22 mai 2013.

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire.

L'OPH de Sète envisage d'acquérir les locaux de l'ancienne école Le Marceau, sis 7 et 9 rue révolution à Sète. Il projette la construction d'un local associatif et de sept logements ainsi que l'acquisition-amélioration de cinq logements.

Concernant le projet de construction, cinq logements sociaux (1 T4, 1 T3, 3 T2) seront financés par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et deux logements (1 T2, 1 T3) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 1 036 412 € TTC dont 268 394 € TTC de charge foncière.

L'OPH de Sète sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :

Subvention PLUS 5 x 6 000 € = 30 000 €

Subvention PLAI 2 x 8 000 € = 16 000 €

Total 46 000 €

Concernant le projet d'acquisition-amélioration, quatre logements sociaux (2 T4, 2 T3) seront financés par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et un logement (1 T2) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 612 022 € TTC dont 219 734 € TTC de charge foncière.

L'OPH de Sète sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :

Subvention PLUS 4 x 6 000 € = 24 000 €

Subvention PLAI 1 x 8 000 € = 8 000 €

Total 32 000 €

Les deux opérations devraient démarrer en juin 2013. La livraison prévisionnelle des logements est prévue en septembre 2014. Le coût total des subventions s'élève à **78 000€**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Sète et l'OPH de Sète, ci-annexée,

D'attribuer, sous réserve de fournir les copies des actes d'acquisition, une subvention d'un montant de 32 000 € à l'OPH de Sète pour l'acquisition-amélioration de cinq logements et une subvention de 46 000 € pour la construction de sept logements, opération « Le Marceau », sis 7 et 9 rue Révolution à Sète, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci annexée.



[Handwritten signature in blue ink]

Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-99



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: OPH de Sète – Opération « Les Thocs » - Construction de trente-cinq logements locatifs sociaux (surcharge foncière et construction) – ZAC Ouest lot 4 à Sète – Convention d'objectifs - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-48 du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013-95 du 26 juin 2013 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de Thau agglo 2012-2017,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013-96 du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 22 mai 2013,

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire.

A ce titre, l'OPH de Sète souhaite construire trente-cinq logements locatifs sociaux et réaliser des locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Vingt-sept logements sociaux (11 T2, 11 T3, 5 T4) seront financés par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et huit logements (7 T2, 1 T3) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

L'OPH devrait démarrer les travaux en septembre 2013. La livraison prévisionnelle des logements est prévue en octobre 2014.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 3 545 405 € TTC dont 727 234 € TTC de charge foncière. L'opération sera labellisée BBC (Bâtiment Basse Consommation).

L'OPH de Sète sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production) soit :

Subvention PLUS 27 x 6 000 € = 162 000 €

Subvention PLAI 8 x 8 000 € = 64 000 €

Total 226 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Sète et l'OPH de Sète, ci-annexée,

D'attribuer, sous réserve de fournir la copie de l'acte d'acquisition, une subvention d'un montant de 226 000 € à l'OPH de Sète pour la construction de trente-cinq logements locatifs sociaux, opération « Les Thocs », sis ZAC Ouest lot 4 à Sète, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci annexée.



Pierre Bouloire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-100



Affichage		Présents	28	Pour	
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: OPH de Sète – Opération « Village royal » - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de vingt-trois logements locatifs sociaux, 42 Quai de Bosc à Sète – Convention d'objectifs – Dérogations au règlement - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stefano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-48 du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013- 95 du 26 juin 2013 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de Thau agglo 2012-2017,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013-96 du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 22 mai 2013.

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptés aux habitants du territoire.

A ce titre, l'OPH de Sète souhaite acquérir en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) vingt-trois logements dans le cadre d'une opération d'ensemble menée par ICADE Promotion Logements représentant 152 logements.

Dix-huit logements sociaux (6 T2, 8 T3, 4 T4) seront financés par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et cinq logements (4 T2, 1 T3) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Les travaux démarreront en juillet 2013 pour une livraison prévisionnelle des logements en octobre 2014.

L'OPH de Sète sollicite une dérogation en vue de l'attribution d'une subvention pour non respect du critère des 20% de logements sociaux dans une opération privée (15% en l'espèce) et du critère des 24% de PLAI (21,7% en l'espèce).

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 2 502 058 € TTC dont 634 654 € TTC de charge foncière. Celle-ci sera labellisée BBC (Bâtiment Basse Consommation).

L'OPH de Sète sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :

Subvention PLUS 18 x 6 000 € = 108 000 €

Subvention PLAI 5 x 8 000 € = 40 000 €

Total 148 000€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'accorder la dérogation sollicitée par l'OPH de Sète concernant la part de logements sociaux et la part de logements financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration),

D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Sète et l'OPH de Sète, ci-annexée,

D'attribuer, par dérogation et sous réserve de fournir la décision de financement du Département de l'Hérault par délégation de l'Etat et la copie de l'acte d'acquisition, une subvention d'un montant de 148 000 € à l'OPH de Sète pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de vingt-trois logements locatifs sociaux, opération « Village Royal », sis 42 quai de Bosc à Sète, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci annexée.



Pierre Bouloire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-101

Affichage	Présents	28	Pour	
Publication	Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention
				0

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
28 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

OBJET : ADIL de l'Hérault – Convention de partenariat 2013-2017 – Approbation des termes de l'avenant n°1 et autorisation de signature – Attribution d'une subvention complémentaire

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2013-12 du 30 janvier 2013 approuvant les termes de la convention de partenariat 2013-2017 entre l'ADIL et Thau agglo,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 17 avril 2013,

Thau agglo et l'ADIL ont signé le 4 février 2013 une convention de partenariat pour la période 2013-2017. Celle-ci précise le cadre d'intervention de l'ADIL dans le domaine de l'information sur le droit du logement sur le territoire communautaire : mise en place de permanences d'accueil du public sur les communes et accompagnement individualisé sur des problématiques relatives au logement. Un appui technique et juridique sur des problématiques et questionnements inhérents à la politique du logement et à sa mise en œuvre est apporté à l'EPCI.

Par ailleurs, l'ADIL a été mandatée par l'Etat et le Département de l'Hérault pour la mise en place et la gestion d'un observatoire de l'habitat à l'échelle départementale. A ce titre, l'ADIL sollicite les EPCI du département de l'Hérault pour leur contribution financière.

Un observatoire du logement est en cours d'élaboration à Thau agglo. L'ADIL s'engage à apporter sur demande de l'EPCI, un appui technique pour la mise en place, le suivi et l'actualisation des données de cet observatoire et pour confirmer les interprétations des données étudiées.

Thau agglo et l'ADIL souhaitent compléter et préciser par avenant les modalités de cette collaboration.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2013-2017 entre Thau agglo et l'ADIL de l'Hérault, ci-annexé,

D'attribuer une subvention complémentaire de 5000 € à l'ADIL de l'Hérault pour le fonctionnement de l'observatoire départemental de l'habitat, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget principal de Thau agglo (M14) et en section de fonctionnement sur la fonction 709 et la nature 6574,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-102

Affichage		Présents	28	Pour	38
Publication		Absents	11	Contre	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0



OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat RU (OPAH RU) du centre ancien de Sète et Programme d'Intérêt Général (PIG) – Approbation des modifications des règlements d'attribution des aides intercommunales

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2011-69 du 15 juin 2011 portant approbation des règlements d'attribution des aides intercommunales du PIG et de l'OPAH RU,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2012-126 du 03 octobre 2012 modifiant les règlements d'attribution des aides intercommunales du PIG et de l'OPAH RU,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 22 mai 2013.

Avec un parc de quelques 6 000 logements locatifs sociaux familiaux et un taux d'équipement global estimé à 13,2% au 1^{er} janvier 2012, Thau agglo reste sous-équipée en logements sociaux. Il y a donc nécessité d'adapter l'offre à la demande non satisfaite par une relance de la construction et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux publics et privés. Cette adaptation passe donc non seulement par la construction d'une offre nouvelle adaptée, mais aussi, pour partie, par une réhabilitation ciblée du parc existant. Agir sur l'ancien permet de fluidifier le marché et de réactiver les parcours résidentiels. Cela permet également de dégager une offre nouvelle en remettant sur le marché des logements souvent vétustes et durablement vacants. Même si cette offre ne sera jamais très importante quantitativement, ce type d'action sur le tissu ancien n'en est pas moins important par ses effets sur l'attractivité des quartiers des centres anciens.

Le PLH 2012/2017 de Thau agglo prévoit la réalisation de 312 logements sociaux dont trente issus du parc ancien privé. L'EPCI conduit, en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), les communes et le Département, une action importante en direction du parc privé. Elle se traduit notamment par les dispositifs d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et du Programme d'intérêt général (PIG). Dans le cadre de son action en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien privé, Thau agglo a mis en place deux règlements d'attribution des aides intercommunales, un en faveur du Programme d'Intérêt Général (PIG), l'autre en faveur de l'OPAH RU qui précisent le champ d'application, les modalités de calcul et les conditions de versement des aides financières.

Le Conseil d'administration de l'Anah du 13.3.13 par délibérations n° 2013-07 à 2013-12 a procédé à la réforme du régime des aides octroyées aux propriétaires occupants, aux bailleurs, aux syndicats de copropriétaires, aux locataires, ainsi qu'au financement des prestations d'accompagnement de ses demandeurs au titre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ou à l'ingénierie.

Cette réforme poursuit quatre objectifs : renforcer le financement des travaux d'économies d'énergie, favoriser le développement d'un parc locatif privé à vocation sociale, généraliser l'obligation d'évaluation énergétique et améliorer le traitement de travaux lourds dans le cadre notamment de la lutte contre l'habitat indigne. Le nouveau régime des aides de l'Anah s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er juin 2013.

Afin de se mettre en conformité avec les exigences réglementaires en vigueur, Thau agglo propose les adaptations suivantes aux deux règlements en cours :

- Un document unique regroupe les dispositions inhérentes à l'OPAH et au PIG et est désormais dénommé « Règlement d'intervention de Thau agglo en faveur du parc privé : OPAH RU et PIG ».
- Concernant les propriétaires occupants :
 1. Les catégories « ressources modestes » et « ressources très modestes » sont fusionnées et regroupées dans une catégorie unique sous la dénomination « ménages à ressources très modestes ». L'intervention vise là un caractère très social.
 2. Les catégories « majorées » forment maintenant la catégorie « ménages à ressources modestes ».
 3. Mise en place d'une aide pour la nouvelle catégorie de travaux de lutte contre la précarité énergétique, éligible sur l'ensemble des champs d'action prioritaires de l'Anah.
 4. Maintien des aides de Thau agglo, pour les deux catégories de ressources en faveur des dossiers de travaux lourds, de sécurité et de salubrité, autonomie de la personne.
 5. Création d'une aide pour les deux catégories de ressources en faveur de la lutte contre la précarité énergétique
 6. Compte tenu des aides cumulées de l'Anah et du Département, les taux des subventions sont revus à la baisse pour les travaux lourds, les travaux de sécurité et de salubrité. Il est maintenu au même niveau pour les travaux d'autonomie et les autres situations uniquement pour la catégorie « très modestes ».
- Concernant les propriétaires bailleurs, il n'est pas proposé de modifications du règlement en vigueur, excepté les points suivants :
 1. Thau apporte son soutien financier aux dossiers permettant de conventionner les logements en loyer intermédiaire,
 2. Les transformations d'usage sont aidées, pour les logements en loyer social ou très social.
 3. Thau agglo abonde la nouvelle catégorie de travaux d'amélioration des performances énergétiques.

De manière générale, Thau agglo attribuait ses subventions selon la fixation d'un taux et plafonnait la subvention. Désormais, les plafonds sont supprimés. Les taux restent inchangés. Enfin, le montant de sa subvention pourra être revu à la baisse si le total des subventions excède le taux de 100% maximum d'aides publiques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le règlement précisant le champ d'application et les modalités de calcul et conditions de versements de l'aide financière accordée au titre des interventions sur l'habitat privé en complément de l'ANAH, dont le document est joint en annexe,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-103

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
28 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Affichage	Présents	28	Pour	
Publication	Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention
				0

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain en centre ancien de Sète (OPAH RU) – Attribution de subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 5 juillet 2006 portant additif à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** les délibérations du Conseil communautaire n°2010-177 du 15 décembre 2010 approuvant les termes de la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain en centre ancien de Sète »,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2011-69 du 15 juin 2011 approuvant et autorisant la signature des avenants n°1 aux conventions 2011/2015 et approuvant les règlements d'attribution des aides intercommunales,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2012-126 du 03 octobre 2012 approuvant les modifications des règlements d'attribution des aides intercommunales au titre de l'OPAH RU et du PIG,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 17 avril 2013,

Thau agglo a mis en place des aides à destination des particuliers ou des syndicats de copropriétés qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation de logement ou de parties communes d'immeubles. Ces aides sont complémentaires à celles du Conseil général de l'Hérault, qui intervient directement sur ce type d'opération, mais également par délégation de l'Agence Nationale de l'Habitat. Leurs montants varient en fonction de la nature des travaux, des revenus pour les propriétaires occupants ou du montant de loyer pratiqué après travaux pour les propriétaires bailleurs. Les conditions d'octroi sont précisées dans le règlement d'attribution des aides intercommunales.

A ce titre, Thau agglo est sollicitée pour des projets présentés ci-dessous. Ces dossiers ont d'ores et déjà reçu un engagement de financement du Conseil général de l'Hérault par délégation de l'Anah.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'accorder les subventions pour les projets d'amélioration de l'habitat privé présentés ci-dessous, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7003-20422 opération 9703 du budget principal de Thau agglo (M14) de l'exercice en cours et font l'objet d'une autorisation de programme n°9703.

Nom (Propriétaire/ Syndic/SCI/ Tuteur)	Adresse opération	Propriétaire occupant (PO)/Propriétaire bailleur (PB)/Copropriété (COPRO)	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention Thau agglo
Indivision Gosse Bernable	18, rue Tunis à Sète (logement n°4)	PB	Lourds – Indignité ou dégradé	52 055 €	5 205 €
Indivision Gosse Bernable	18, rue Tunis à Sète (logement n°2)	PB	Lourds – Indignité ou dégradé	50 857 €	5 086 €
Raymond J. Syndic judiciaire	4 rue Maire Aussenac à Sète	COPRO	Insalubrité ou péril	42 105€	10 000 €
Syndic bénévole Giordano Nicolas	10 rue Georges Brassens à Sète	COPRO	Copropriété dégradée	74 889 €	10 000 €
TOTAL		2 PB – 2 COPRO	2 LOURDS – INDIGNITE OU DEGRADE / 1 INSALUBRITE OU PERIL / 1 COPROPRIETE DEGRADEE	219 906€	30 291 €

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document en ce sens.



 Pierre Bouldoire
 Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-104

Affichage		Présents	28	Pour		38
Publication		Absents	11	Contre		0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention		0

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
28 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

OBJET : Fonds de Développement Territorial (FDT) - Association Passerelles Chantiers pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion communautaire sur le site des Salines- Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention de partenariat

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etai~~ent~~ent présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etai~~ent~~ent absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-97 en date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2007-757 en date du 19 décembre 2007 portant sur la création d'un Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale (FISPCS) et son règlement,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2008-919 en date du 22 octobre 2008 portant modification dudit règlement d'attribution du FISPCS,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2011-14 en date du 23 février 2011, modifié par la délibération du Conseil communautaire n°2011-189 en date du 14 décembre 2011 et n°2012-151 en date 14 novembre 2012 portant modification du règlement d'attribution du Fonds de Développement Territorial (FDT) et scindant le FISPCS en deux lignes budgétaires distinctes,
- Vu** l'avis favorable du comité de pilotage du FDT et de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunis le 17 avril 2013.

Thau agglo souhaite privilégier les actions relevant du logement et de l'Insertion par l'Activité Economique.

L'association Passerelles chantiers en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels Languedoc Roussillon, l'Etat (DIRECCTE), le Conseil général de l'Hérault et Thau agglo, assurera la réalisation et le suivi d'un chantier d'insertion sur les communes de Mireval, Frontignan et Vic la Gardiole, plus précisément sur le lieu dit « les Salines » .

Ce chantier consiste à restaurer le site par la réhabilitation d'une ancienne station de pompage et d'un cabanon de pâte, la reconstruction de digues et la création d'un parking afin d'améliorer l'accueil des visiteurs tout en protégeant le site.

Il est intégré dans la convention chantier permanent et itinérant du Bassin de Thau qu'ont signé l'opérateur, l'Etat et le conseil général de l'Hérault. D'une durée de six mois, il sera réalisé par douze personnes issues du territoire de Thau agglo et en parcours d'insertion professionnelle, soit trois jeunes accompagnés par la MLIJ et neuf allocataires suivis dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.

Co financée par les partenaires ci-dessus cités, l'opération fera l'objet d'une convention de partenariat précisant les engagements réciproques de Thau agglo et de l'association Passerelles chantiers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention entre l'association Passerelles Chantiers et Thau agglo,

D'accorder le versement d'une subvention à l'association Passerelles Chantiers pour un montant de 20 656 € étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget Politique de la Ville/Habitat sur la ligne « Fonds de Développement Territorial » - imputation 5231-6574,

D'autoriser le Président à signer la convention ci annexée et tout document s'y rapportant.



Pierre Boulmoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-105



Affichage	Présents	28	Pour	
Publication	Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention
				0

OBJET: Dispositif fiscal de soutien à l'investissement locatif intermédiaire, dit « Dufлот » - Demande d'agrément pour les communes de Balaruc-les-Bains et de Marseillan auprès de Monsieur le Préfet de Région

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu l'article 80 la loi de finances initiale pour 2013 n°2012-1509 relatif à la mise en place du dispositif fiscal d'investissement locatif intermédiaire dit « Dufлот »,

Vu l'avis de la Commission Politique de la ville et de l'habitat réunie le 17 avril 2013.

Vu la délibération n°2003-100 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°2006-494 du Conseil communautaire en date du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Thau agglo dispose, depuis le 15 janvier, d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le Comité Régional de l'Habitat pour la période 2012/2017.

Le nouveau dispositif « Dufлот » en faveur de l'investissement locatif intermédiaire neuf succède au dispositif « Scellier ».

Celui-ci vise à promouvoir la production d'une offre de logements à loyer intermédiaire dans les communes présentant un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. En contrepartie d'une réduction d'impôt, le loyer est plafonné et l'investisseur doit respecter des plafonds de revenus pour les locataires. Enfin, les logements doivent justifier d'un certain niveau de performance énergétique. L'enjeu revêt un caractère double. Il est social, car il contribue à développer l'offre de logements et économique, il dynamise le secteur du BTP.

A l'échelle nationale, les communes sont réparties par zone (A, B1, B2, C).

Les communes relevant de la zone B2 – les huit communes membres exceptées Sète et Frontignan, classées en B1 – sont toujours éligibles au dispositif de défiscalisation et ce jusqu'au 30 juin 2013.

Pour prétendre aux dispositions de défiscalisation fixées par l'article 80 de la loi de finances pour 2013, seules les communes intéressées ou l'EPCI compétent en matière de PLH, peuvent demander un agrément au Préfet de Région pris après avis du Comité Régional de l'Habitat. Après consultation des communes concernées, Balaruc-les-Bains et Marseillan ont souhaité que la demande d'agrément soit déposée par Thau agglo.

Le dossier transmis aux services de l'Etat devra quantifier et qualifier les données locales du marché locatif intermédiaire et du niveau de revenus des ménages ainsi que justifier de l'évolution démographique croissante des deux communes, de leur attractivité économique, de la structure de leurs parcs de logements respectifs, mais aussi des besoins de la demande locative sociale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De présenter, à Monsieur le Préfet de Région, les demandes d'agrément au dispositif d'investissement locatif intermédiaire dit « Duflot » pour les communes de Balaruc-les-Bains et de Marseillan,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document en ce sens.




Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-106



Affichage	Présents	28	Pour	
Publication	Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention
				0

OBJET: Aire d'accueil des gens du voyage de Thau agglo - Modification du règlement Intérieur et de ses annexes

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-5,

Vu la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence supplémentaire en matière de réalisation et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2008-916 en date du 22 octobre 2008 portant adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marseillan et de la convention de séjour,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2009-998 en date du 22 avril 2009 portant modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marseillan,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-95 du 23 juin 2010 portant modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marseillan, de la convention de séjour et ses annexes,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-13 du 23 février 2011 portant sur modification de la convention de séjour,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-191 du 14 décembre 2011 portant modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Thau agglo,

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville en date du 17 avril 2013.

La gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage de Thau agglo ont nécessité la mise en place d'un cadre administratif et juridique qui définit les relations entre le prestataire délégué par Thau agglo et les usagers.

Ce cadre, fixé dans un règlement intérieur, comprend une convention de séjour et ses annexes. Il nécessite une adaptation régulière aux évolutions législatives et sociétales. Il est donc proposé de préciser dans le règlement intérieur remis à chaque usager, à son entrée, les points suivants :

- A l'article 2 : L'entrée sur les aires se fera sur présentation du titre de circulation ou de la carte nationale d'identité
- A l'article 7 : A la liste des motifs de dérogation au temps de séjour sont rajoutées les formations professionnelles et actions d'insertion en cours
- A l'article 10, sont rajoutés à la liste des interdictions :
 - le détournement des fluides
 - l'allumage et l'emploi de feux. Cette interdiction concerne uniquement l'aire de Frontignan/Balaruc les Bains.
- Enfin, la grille tarifaire des dégradations commises est mise à jour pour ce qui relève de l'aire de Frontignan/Balaruc les Bains.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les nouvelles dispositions figurant dans le règlement, ci-annexé,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement ainsi que tout document s'y rapportant.



Pierre Bouloire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-107**



Affichage		Présents	28	Pour	
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Présentation du bilan de clôture de l'opération « Requalification du Parc Aquatechnique » de Sète

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1523-2 et L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003-98 du 10 décembre 2003, modifiée par délibération du Conseil communautaire n°2007-561 en date du 28 février 2007, modifiée par la délibération du Conseil communautaire n°2011-145 du 19 octobre 2011, portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,

Vu la décision du Bureau communautaire n°2005-165 en date du 21 septembre 2005, relative à l'autorisation de signature du marché « mandat pour la requalification du Parc Aquatechnique de Sète ».

En 2005, Thau agglo a confié, par convention de mandat, la requalification du Parc Aquatechnique à Sète. Cette dernière comportait 2 phases, dont seule la première a été menée à terme. La seconde phase n'a pas été exécutée à la demande de Thau agglo.

Il est donc proposé de clôturer définitivement cette opération.

L'ensemble de ces documents présentés en annexe fait apparaître :

- Une demande de remboursement de **18 687,53 €** en faveur de la SA Elit.

Afin de procéder à la liquidation de cette opération, et de rembourser à la SA Elit le solde des dépenses engagées, il est proposé de réduire de 18 687,53 € le titre de recettes N°6600202731, émis par la Direction des Finances Publiques à l'encontre de la SA Elit, d'un montant de 64 285 € pour le ramener à 45 597,47 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le bilan de clôture de cette opération, ci-annexé,

De procéder à la réduction du titre de recette N°6600202731 de 18 687,53 €,
D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document en ce sens et notamment le protocole d'accord relatif à la clôture des comptes joint à la présente.



Pierre Boulloire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUI 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-108



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Programme de revitalisation du cœur de village de Balaruc le Vieux – Convention de partenariat - Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2003-96 du 10 décembre 2003 définissant le « soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-15 en date du 23 février 2011 relative au règlement fixant les modalités de participation financière de Thau agglo dans le cadre des programmes d'actions de redynamisation commerciale des cœurs de villes

La revitalisation d'un cœur de ville s'inscrit dans une démarche globale de développement économique et de renouvellement urbain.

Dans ce contexte, Thau agglo et la commune de Balaruc le Vieux se sont associés afin de définir un projet de revitalisation du centre bourg avec le soutien du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, il est proposé aux 2 partenaires d'acter leur association technique et financière dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette convention s'appuie sur la décision ministérielle N° 12-0164 en date du 11 février 2013, attribuant à Thau agglo une subvention pour la réalisation de cette action selon une subvention d'investissement de 47 438 € sur la base d'une dépense subventionnable 799 250 € HT, soit 955 903 € TTC, sur un coût global de 1 685 900 € HT, soit 2 016 336,4 € TTC.

Thau agglo cofinance cette opération à hauteur d'un montant de 404 616€ et reverse à la ville de Balaruc le Vieux la participation de l'Etat (FISAC) à hauteur d'un montant de 47 438 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la convention de partenariat, ci-annexée,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat jointe, et tout document s'y rapportant, dans le cadre du programme de revitalisation du cœur de village de Balaruc le Vieux ; étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 949 - 2041412 opération 9949 du budget principal de Thau agglo et font l'objet de l'Autorisation de Programme N°9949.



Pierre Boulmoire
Président

Plan de financement prévisionnel des opérations (HT)

Opérations urbaines	Coût total	Etat (FISAC)	Région	Département	Thau agglo	Ville de Balaruc le Vieux
Requalification de L'Esplanade et accès	1 214 400 €	23 000 €	200 000 €	242 880 €	291 456 €	457 064 €
Requalification de la place du Jeu de Ballon	264 500 €	9 488 €	52 200 €	52 200 €	63 480 €	87 132 €
Requalification de la place de la Mairie	207 000 €	14 950 €	40 800 €	40 800 €	49 680 €	60 770 €
Total programme FISAC	1 685 900 €	47 438 €	293 000 €	335 880 €	404 616 €	604 966 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-109**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Contrat départemental de projet 2004-2013 du Bassin de Thau – Programmation des actions 2013

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu le Contrat départemental de projet 2004-2006 signé le 23 février 2005, dénommé « Accord Cadre » entre le Conseil Général de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau et la Ville de Sète,

Vu les Contrats départementaux de projet 2004, 2005, 2006/2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 du Territoire du Bassin de Thau signés entre le Conseil Général de l'Hérault, la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau et la Ville de Sète,

Vu le Contrat départemental de projet 2004-2013 du Territoire du Bassin de Thau et sa programmation d'actions 2013 adoptés par l'Assemblée départementale le 24 juin 2013,

Considérant la politique contractuelle définie par le Conseil Général de l'Hérault avec les intercommunalités,

Dans le cadre du Contrat départemental de projet du Territoire du Bassin de Thau et des programmations définies conjointement, l'Assemblée Départementale se prononce le 24 juin 2013 sur la reconduction du Contrat et pour toute la durée de l'exercice 2013. La subvention totale du Département pour cette programmation s'élève à 2 188 658 €. Celle-ci comprend une subvention de 1 997 058 € pour les projets sous maîtrise d'ouvrage des communes et de Thau agglo, ainsi qu'une aide de 191 600 € pour le logement social intégrée aux programmations contractuelles.

Parmi les projets structurants à caractère d'aménagement figurent la construction de la médiathèque intercommunale à Frontignan (tranche 2) et les travaux de la réhabilitation du Théâtre Molière à Sète (tranche 3). Le Département poursuit également son soutien financier

pour les travaux d'aménagement du Lido de Sète à Marseillan (tranche maritime) ainsi que sur les travaux d'amélioration de l'accessibilité de la station de Balaruc-les-Bains (tranche 4). Quant aux équipements structurants à caractère économique, les financements du Département portent sur la réhabilitation des Halles centrales de Sète (tranche 2) et la redynamisation du cœur de ville de Gigean (tranche 2 dont la restructuration de la place du marché). Enfin, plusieurs projets locaux bénéficient du soutien financier du Département dont la maison des services (tranche 2) de Vic-la-Gardioloise ainsi que la création d'un équipement d'accueil de loisir sans hébergement à Balaruc-les-Bains.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le projet de Contrat départemental de territoire du Bassin de Thau reconduit pour un an et pour toute la durée de l'exercice 2013 ainsi que la programmation d'actions, ci-joints en annexe,

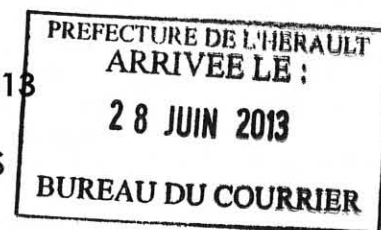
D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant sous réserve que le Conseil Général de l'Hérault adopte le Contrat lors de l'Assemblée départementale du 24 juin 2013 dans les mêmes termes.



Pierre Bouloire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-110**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Site des salines du conservatoire des espaces naturels - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence supplémentaire en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2006-418 du Conseil communautaire du 5 avril 2006 définissant les espaces naturels relevant de la compétence « protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables »,

Vu la délibération n°2004-272 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2004 adoptant la convention cadre entre Thau agglo et le Conservatoire du Littoral,

Vu la délibération n°2010-89 du Bureau communautaire en date du 13 juillet 2010 adoptant la convention de gestion du site des salines entre le Conservatoire du Littoral, Thau agglo, le Conservatoire des espaces naturels et le SIEL,

Thau agglo est gestionnaire depuis 2010 d'une partie du site du Conservatoire du Littoral dit des Salines. Cet espace naturel protégé s'étend sur Villeneuve-les-Maguelone, Mireval et Vic-la-Gardirole.

Par une convention signée avec notamment le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN LR) ce dernier est devenu gestionnaire délégué de la partie Mirevalaise et Vicoise du site.

La partie relevant de la compétence de Thau agglo représente près de 150 hectares soit plus de la moitié du site des Salines par rapport à la partie Villeneuveoise.

Sur l'ensemble du site le CEN LR met en œuvre le plan de gestion, notamment via le travail du technicien de gestion qui est par ailleurs garde du littoral assermenté. 125 jours seront consacrés à la gestion du territoire Mirevalais et Vicois en 2013 (contre 305 pour l'ensemble du site).

Une subvention de fonctionnement de 15 000€ a été sollicitée par le CEN LR auprès de Thau agglo. Cette participation représente 16% du plan de financement du volet fonctionnement qui est par ailleurs soutenu par la Région, le Département, le SIEL, et L'Agence de l'eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000€ au CEN LR, cette subvention sera versée en une seule fois sur dossier de demande du CEN LR, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne 8332 6574 du budget M14 fonctionnement,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-111



Affichage	Présents	28	Pour	30	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (P.D.P.G.D.N.D) – Avis de Thau agglo

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Paiola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Paiola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2331.2 et L.5216.5,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 541-14, L.541-15 et R. 541-13 à R. 541-27,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant plus particulièrement la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du Conseil Général de l'Hérault en date du 23 mai 2011 soumettant à révision le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés adopté en 2002,

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux oriente et coordonne l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics, et les organismes privés, en matière de prévention et de gestion des déchets non dangereux, pour les années 2013 à 2025. Les décisions prises par les personnes publiques et leurs concessionnaires doivent être compatibles avec le plan.

Le plan départemental s'est fixé 5 grands objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre un programme de prévention efficace et adapté au territoire,
- Améliorer la valorisation matière et organique des déchets ménagers,
- Assurer l'autonomie du département pour traiter les déchets résiduels,
- Assurer un traitement de proximité pour traiter les déchets d'assainissement,
- Améliorer la gouvernance de la gestion des déchets.

Les résultats attendus en 2025 sont ambitieux : 38 kg/hab de verre trié (26 kg en 2012 pour Thau agglo), 48 kg d'emballages et papier (35 kg en 2012 pour Thau agglo), réduction de l'ensemble des déchets ménagers à 540 kg/hab (Thau agglo : 780 kg en 2012).

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Hérault divise le département en deux zones, une zone Ouest et une zone Est. Thau agglo fait partie de la zone Est.

En matière de traitement le plan prévoit, dans la zone Est, la création d'ici 2019 :

- d'une unité de traitement supplémentaire de 95 à 105 000 tonnes,
- et la création d'une ou deux installations de stockage de 77 à 97 000 tonnes.

Concernant plus particulièrement Thau agglo, le plan prévoit :

- La création d'une déchèterie supplémentaire à Sète,
- L'extension possible de l'UVE à 60 000 tonnes, capacité conforme aux estimations réalisées par Thau agglo,
- La co-incinération des boues avec les ordures ménagères.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'émettre un avis favorable au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux présenté par le conseil général de l'Hérault pour les années 2013 à 2025.




Pierre Boultoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-112**

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
28 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Modification du tableau des emplois

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 juin 2013.

Dans le cadre de l'adaptation de l'organisation des services et pour prendre en compte la diversité et la technicité croissante des missions de service public réalisées par Thau agglo, il convient de faire évoluer les emplois et effectifs de la collectivité.

Les modifications suivantes du tableau des emplois sont proposées à votre examen, à compter du 1^{er} juillet 2013 :

Créations	Suppressions
Pôle Cadre de Vie	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur ou ingénieur principal, catégorie A, filière technique, à temps complet, pour le remplacement du chef du service Déchets - 1 technicien ou technicien principal 2^{ème} classe, catégorie B, filière technique, à temps complet, pour le service déchets 	

Créations	Suppressions
Pôle Cadre de Vie	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 adjoint technique 2^{ème} classe, catégorie C, filière technique, à temps complet pour le service déchets et la gestion des bacs roulants - 9 adjoints techniques 2^{ème} classe, catégorie C, filière technique, à temps complet pour le service déchets et nettoyage des points d'apports volontaires - 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, filière administrative, à temps complet pour le secrétariat de direction 	
Pôle Développement Territorial	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur, catégorie A, filière technique, à temps complet, pour la conduite de la démarche de développement durable et des actions liées à l'agenda 21 - 1 adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, catégorie C, filière culturelle, à temps complet, pour le JAM – poste d'agent d'accueil, d'animation et de guidage - 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, filière administrative, à temps complet pour le secrétariat de direction des Médiathèques - 3 adjoints du patrimoine 2^{ème} classe, catégorie C, filière culturelle, à temps complet, 2 pour la future médiathèque de Frontignan, 1 pour Sète en anticipation d'un départ proche en retraite - postes d'agents d'accueil et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur territorial, catégorie A, filière administrative, à temps complet, pour la MLI
Pôle Ressources et Moyens	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 attaché territorial, catégorie A, filière administrative, à temps complet, pour le service des ressources humaines – poste de conseiller emploi-formation 	

Il est précisé que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par des agents non-titulaires, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (article 3-1 pour les emplois de catégorie C et 3-2 pour les autres), recrutés en référence à l'échelle indiciaire du grade retenu, en fonction du parcours et de l'expérience du candidat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

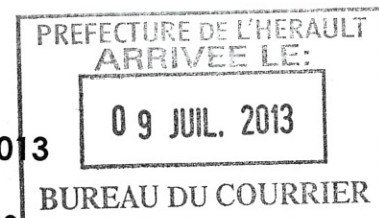
De modifier les tableaux des emplois de Thau agglo mis à jour,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant, étant précisé que les crédits afférents sont inscrits aux budgets de Thau agglo - chapitre 012.



Pierre Bouldoire

Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-68

Affichage	Présents	28	Pour	37	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET : Budget annexe Déchets des Professionnels M 4 Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif pour l'exercice 2012 - Clôture du budget à compter du 31 décembre 2012

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la Thau agglo, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-68 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs entre le Compte de Gestion et le compte administratif,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	PREVISIONS TOTALES		65 000,00
	REALISATIONS Opérations réelles		50 921,94
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES		65 000,00
	REALISATIONS Opérations réelles		43 541,70
RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	0,00	7 380,24
RESULTAT REPORTE 2011		0,00	7 820,83
RESULTAT DE CLOTURE 2012		0,00	15 201,07

De clôturer, à compter du 31 décembre 2012, le budget annexe Déchets des professionnels M4, les éléments comptabilisés dans ce budget annexe étant repris dans le budget annexe « Valorisation déchets professionnels »,

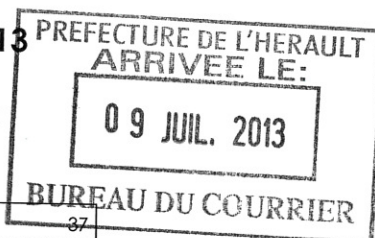
D'intégrer au budget principal de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, pour l'exercice 2013, l'excédent de 15 201,07 € constaté au Compte Administratif du Budget annexe Déchets des professionnels,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-69



Affichage	Présents	28	Pour	37	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET : Budget principal M14 - Approbation du Compte de gestion, du Compte administratif pour l'exercice 2012 et affectation des résultats

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la Thau agglo, annexé à la présente délibération

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2013-68 du 26 juin 2013 adoptant le Compte administratif 2012 du Budget annexe « Déchets des professionnels »,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Boulidoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	32 140 500,00	77 922 600,00	110 063 100,00
	REALISATIONS			
	Opérations réelles	13 351 993,67	69 688 965,44	83 040 959,11
	Opérations d'ordre	4 715 045,05	171 163,12	4 886 208,17
	TOTAL	18 067 038,72	69 860 128,56	87 927 167,28

DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	32 140 500,00	77 922 600,00	110 063 100,00
	REALISATIONS			
	Opérations réelles	22 035 100,79	55 498 053,30	77 533 154,09
	Opérations d'ordre	416 992,35	4 469 215,82	4 886 208,17
	TOTAL	22 452 093,14	59 967 269,12	82 419 362,26

RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	-4 385 054,42	9 892 859,44	5 507 805,02
---------------	------------------------	---------------	--------------	--------------

RESULTAT REPORTE 2011		-3 856 973,71	12 883 820,59	9 026 846,88
-----------------------	--	---------------	---------------	--------------

RESULTAT DE CLOTURE 2012		-8 242 028,13	22 776 680,03	14 534 651,90
---------------------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------

D'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2012 :

RESULTAT DE CLOTURE 2012	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	-8 242 028,13	22 776 680,03

RESTE A REALISER OU A MANDATER	RECETTES		
	DEPENSES		-219 423,26
Besoin de financement de la section d'Investissement		8 461 451,39	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recette compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 8 461 451,39

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recette compte 002 :

- Résultat de fonctionnement reporté du Budget principal M 14 14 315 228,64
- Intégration du résultat de clôture 2012 du Budget annexe
« Déchets des Professionnels » 15 201,07

14 330 429,71

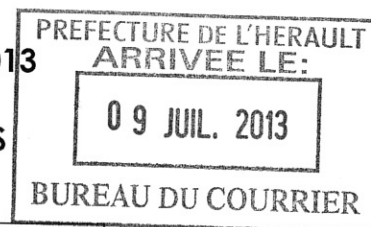
D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-70**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget Principal M14 - Mise en place d'autorisation de programme / Crédits de paiement N° 983322 – Réalisation du plan de gestion du Marais de la Grande Palude

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence supplémentaire en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 avril 2006 définissant les espaces naturels relevant de la compétence « protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables »,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2013,

Thau agglo est gestionnaire du site du Marais de la Grande Palude. Celui-ci s'étend sur 250 hectares au sud-ouest de la commune de Vic-la-Gardirole et se situe au cœur des sites Natura 2000 des étangs palavasiens. En raison des nombreuses fonctions écologiques de cette zone humide, Thau agglo entend réaliser le plan de gestion du site. Celui-ci comprendra un diagnostic écologique et qualitatif de l'eau ainsi qu'une analyse hydraulique pour aboutir à un programme d'aménagement et de gestion (sous la forme de fiches actions accompagnées de cartographies et de photos ou cartes).

Le projet s'inscrit dans les dispositifs de financement du Département de l'Hérault, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Agence de l'Eau.

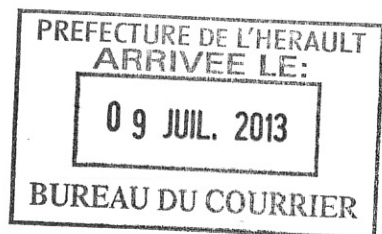
Sa réalisation est prévue sur deux années, 2013 et 2014, pour un montant estimé à 71 760€ TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n° 983322 et des crédits de paiement correspondants, permettant la réalisation du plan de gestion du Marais de la Grande Palude, selon l'échéancier ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €		
				2013	2014
983322	Réalisation du plan de gestion du Marais de la Grande Palude Imputation 8332 2031 98332	71 760	Dépenses		
			Recettes	20 000	51 760
			Agence de l'Eau	8 361	21 639
			Département	1 672	4 328
			Région	3 344	8 656
			FCTVA	3 097	8 013
			Financement Thau agglo	3 526	9 124
	Total recettes	20 000	51 760		

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

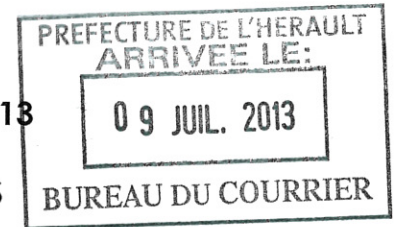


Pierre Boulidoire

Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-71**



Affichage		Présents	28	Pour	38
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Création d'une autorisation de programme / crédits de paiement N°98124 « Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets »

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 Juin 2013,

Thau agglo a en charge les équipements et installations permettant d'assurer une continuité des services publics de collecte des déchets.

Elle dispose de déchetteries situées sur les communes de Frontignan, Sète, Balaruc-les-Bains et Marseillan et d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes située à Frontignan.

L'évolution de la législation sur les installations classées, ainsi que la prise en compte des différentes réglementations et normes en vigueur nécessitent la réalisation d'un ensemble de travaux de mise en conformité.

Ces travaux concernent notamment :

- la réalisation d'aménagements divers ;
- la mise en œuvre de dispositifs adaptés au traitement des eaux pluviales et modifications des réseaux correspondants ;

- la mise en conformité de différents équipements (garde-corps, escalier, locaux)
- les adaptations nécessaires au regard de la réglementation incendie et sécurité des personnes.

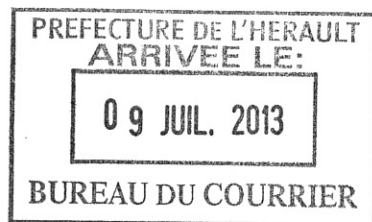
La réalisation des travaux interviendra au cours des années 2014 et 2015, pour un montant de **451 505 € H.T. soit 540 000 € TTC.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la création d'autorisation de programme/crédits de paiement n° 98124 « Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets » pour un montant de **540 000 €** et les crédits de paiement correspondants, sur le budget M14, permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de cette opération détaillée ci-après :

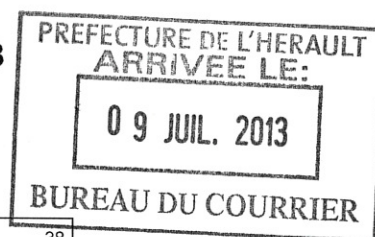
N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €		
			2014	2015	
98124	Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets Imputation fonction 8124 opération 98124	540 000	Dépenses	500 000	40 000
			Recettes		
			FCTVA	77 400	6 200
			Financement Thau agglo	422 600	33 800
			Total recettes	500 000	40 000

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-72**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M 14 - Révision et clôture d'Autorisations d'engagement (AE/CP) et d'Autorisations de programme (AP/CP)

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les autorisations de programme et les autorisations d'engagement adoptées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 Juin 2013,

Lors de délibérations antérieures, le Conseil communautaire a adopté des Autorisations d'Engagement et des Autorisations de programmes qui doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, certains de ces programmes sont achevés et doivent être soldés, d'autres doivent faire l'objet d'ajustement ou de révisions, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les modifications d'autorisations de programme ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondants, de solder les autorisations de programme et autorisations d'engagement dont la réalisation est achevée, dont détail ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €						
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015	2016	2017
9001	Acquisition de mobilier <i>Délibération n° 133 du 14/11/12</i> Ajustement proposé	93 000	0 0	39 000 32 719	20 000 20 000	34 000 40 281			
9010	Réalisation et mise en place d'outils de signalétique <i>Délibération n° 133 du 14/11/12</i> Ajustement proposé	360 000		72 000 63 771	135 000 135 000	153 000 161 229			
9313	Rénovation générale Théâtre Molière <i>Délibération n° 81 du 27/06/12</i> Ajustement proposé	16 750 000	1 501 461 1 501 461	5 000 000 4 962 522	7 000 000 10 286 017	3 248 539			
93213	Acquisition du fonds et du système de traitement des documents pour la Médiathèque Intercommunale à Frontignan <i>Délibération n° 133 du 14/11/12</i> Ajustement proposé	1 231 000	0 0	76 700 76 140	417 080 417 640	416 960 416 960	320 260 320 260		
93213-2	Médiathèque intercommunale Frontignan la Peyrade <i>Délibération n° 81 du 27/06/12</i> Ajustement proposé	9 185 000	195 608 195 608	535 000 534 150	3 500 000 3 500 000	4 954 392 4 955 242			
95241	Aire d'accueil des gens du voyage à Frontignan/Balaruc les Bains <i>Délibération n° 99 du 29/06/11</i> Ajustement proposé	2 010 000		1 250 000 1 196 267	760 000 813 733				
97021	Subventions d'équipement versées pour le logement social <i>Délibération n° 133 du 14/11/12</i> Ajustement proposé	4 081 280	329 910 329 910	1 075 250 793 610	1 300 000 1 300 000	1 376 120 1 657 760			
9703	OPAH RU Centre ancien de sète <i>Délibération n° 133 du 14/11/12</i> Ajustement proposé	1 076 120	0 0	7 200 1 975	250 000 250 000	370 001 375 226	370 002 370 002	78 917 78 917	
9704	PIG Habitat indigne et très dégradé <i>Délibération n° 133 du 14/11/12</i> Ajustement proposé	623 400	3 293 3 293	40 000 37 221	155 000 155 000	212 553 215 332	212 554 212 554		

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €						
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015	2016	2017
981201	Fourniture bacs roulants et pièces détachées OM CS	1 100 000			280 000	270 000	280 000	270 000	
	Délibération n° 55 du 25/04/12	1 180 000			360 000	270 000	280 000	270 000	
981213	Travaux d'amélioration de l'Usine de Valorisation énergétique de Thau agglo	4 210 000		0	2 400 000	1 810 000			
	Délibération n° 133 du 14/11/12	2 500 000		0	2 000 000	500 000			
981221	Aquisition de véhicules pour la collecte des déchets	2 606 000		153 000	565 000	665 000	665 000	558 000	
	Délibération n° 133 du 14/11/12			125 606	521 000	665 000	665 000	629 394	
981232	Installation de conteneurs enterrés	2 200 000		550 000	550 000	550 000	550 000		
	Délibération n° 149 du 16/11/11			540 913	559 000	550 000	550 087		
981233	Acquisition de colonnes de tri sélectif	129 000		20 000	32 000	32 000	32 000	13 000	
	Délibération n° 22 du 28/03/12	200 000		0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
98129	Aménagement du pôle déchets à Marseillan	605 000	97 277	35 000	472 723				
	Délibération n° 81 du 27/06/12	1 200 000	97 277	22 243	450 000	50 000	580 480		
983321	Etude de définition d'un projet de site - Elaboration d'un plan de gestion du massif classé de la Gardiole	160 000			100 000	60 000			
	Délibération n° 134 du 14/11/12	180 000			50 000	130 000			
98335	Aménagement locaux ancienne plateforme de compostage Frontignan	698 000		20 000	678 000				
	Délibération n° 54 du 25/04/12			14 969	378 000	305 031			
9909	Subventions d'équipement à la commune de Balaruc les Bains	10 000 000							
	Nouvel Etablissement Thermal			1 000 000	5 000 000	4 000 000			
204	Subventions d'équipements aux communes	2 500 000	905 378	787 752	806 870				
	Délibération n° 133 du 14/11/12		905 378	765 991	828 631				
4583	Déplacement conduite d'eau dans le cadre de l'opération aménagement du LIDO de Sète à Marseillan	2 403 558	2 128 558	275 000					
	Délibération n° 81 du 27/06/12	2 398 167	2 128 558	269 609					

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CLOTURE

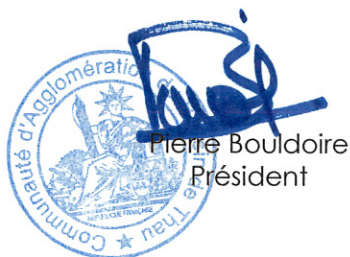
N° OP	N° ET DATE DELIBERATION	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
900	N° 23-24/03/10 N° 81-27/06/12	Acquisition de matériels informatiques	160 000	160 000	2012
98120	N°903-22/10/08 N° 81-27/06/12	Acquisition de bacs roulants pour la collecte des OM	1 674 400 1 005 091	1 005 091	2012
9815	N°742-19/12/07 N° 147 16/11/11	Etude d'un Plan de Déplacement Urbain	299 000 225 000	225 000	2012
98151	N°4-23/02/11 N° 147 16/11/11	Etude en vue de la mise en place d'un transport collectif de passagers sur l'Etang de Thau et les canaux	75 000 75 000	75 000	2012

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CLOTURE

N° AE	N° ET DATE DELIB	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT	CREDITS DE PAIEMENT	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
06AJ161	N°555-28/02/07	Assurances : Flotte Automobile - MMA	208 761,00	208 761,00	2009
06E173	N°574-11/04/07	Suivis réglementaires des anciennes décharges de la CABT - FAIRTEC	201 954,00	201 954,00	2010
06AG183	N°555-28/02/07	Assurances : Responsabilité Civile - PNAS	30 581,00	30 581,00	2009
07-M02	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 1 - L'ECHAPPEE BELLE	64 200,00	64 200,00	2009
07-M03	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 2 - SAURAMPS	88 500,00	88 500,00	2009
07-M04	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 3 - SAURAMPS	61 200,00	61 200,00	2009
07-M05	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 4 - ADAV	39 900,00	39 900,00	2009
07-M06	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 5 - ADAV	97 600,00	97 600,00	2009
07-M07	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 6 - GAM	61 200,00	61 200,00	2009
07-M08	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot 7 - CIRCLE	9 160,00	9 160,00	2009
2007-M09	N°575-11/04/07	Médiathèques : Acquisition de périodiques, documents imprimés, CD audio et DVD - Lot Périodiques - EBSCO	48 900,00	48 900,00	2009
07-GC-10	N°555-28/02/07	Assurances : Dommages aux biens - MMA	34 564,00	34 564,00	2009
07-SI-59	N°613-11/04/07	Fourniture de prestations de téléphone mobile - ORANGE	24 326,88	24 326,88	2008
07SI78	N°660-27/06/07	Maintenance et hébergement du site Web de la CABT - VERNALIS	4 346,70	4 346,70	2008
07E80	N°614-23/05/07	Capture des animaux errants et/ou dangereux sur le territoire de la CABT - SACPA	178 712,79	178 712,79	2009
07EN100	N°661-27/06/07	Entretien espaces naturels LOT 1 - ALM	366 568,00	366 568,00	2010
07EN100	N°661-27/06/07	Entretien ZAE LOT 2 - ALM	44 922,00	44 922,00	2010
07EN100	N°661-27/06/07	Entretien Déchetteries LOT 3 - ALM	43 056,00	43 056,00	2010

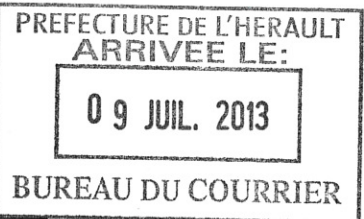
N° AE	N° ET DATE DELIB	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT	CREDITS DE PAIEMENT	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
07TRU126	963 - 17/12/2008	Exploitation des déchetteries - SMN	8 715 810	8 715 810	2012
07RU149	963 - 17/12/2008	Réalisation des prestations de collecte des OM et des emballages pour 5 communes de la CABT - SMN	7 754 250	7 754 250	2012
07MG155	N°554-28/02/07	Fourniture d'articles de papeterie - LOT 1 (INAPA)	17 346,67	17 346,67	2009
07MG156	N°554-28/02/07	Fourniture d'articles de papeterie - LOT 2 (LOGOPRIM)	17 346,67	17 346,67	2009
07MG157	N°554-28/02/07	Fourniture d'articles de papeterie - LOT 3 (HELIODESS)	17 346,67	17 346,67	2009
07EN159	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 1 : Le Tri - APIEU	33 488,00	33 488,00	2009
07EN160	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 1 : Le Tri - CAP ENVIRONNEMENT	33 488,00	33 488,00	2009
07EN161	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 2 : La préservation des milieux naturels - LES ECOLOGISTES DE L'EUZIERE	12 558,00	12 558,00	2009
07EN162	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 2 : La préservation des milieux naturels - LES VOILES DE NEPTUNE	12 558,00	12 558,00	2009
07EN163	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 2 : La préservation des milieux naturels - ONF	12 558,00	12 558,00	2009
07EN164	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 2 : La préservation des milieux naturels - POUR LE BASSIN DE THAU	12 558,00	12 558,00	2009
07EN165	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 3 : L'Eau - APIEU	7 813,87	7 813,87	2009
07EN166	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 3 : L'Eau - POUR LE BASSIN DE THAU	7 813,87	7 813,87	2009
07EN167	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 3 : L'Eau - CAP ENVIRONNEMENT	7 813,87	7 813,87	2009
07EN168	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 4 : L'Air - APIEU	8 372,00	8 372,00	2009
07EN169	N°715-17/10/07	Interventions pédagogiques dans les écoles de la CABT - LOT 4 : L'Air - LES VOILES DE NEPTUNE	8 372,00	8 372,00	2009
07TRU195	N°963-17/12/08	Fourniture de sacs à OM pour 2007 à 2011 - ADISCO	272 900	272 900	2007
07AJSG218	N°714-17/10/07	Assistance et conseil juridique - LOT 1: droit des contrats - CHARREL	75 000,00	75 000,00	2010
07AJSG219	N°714-17/10/07	Assistance et conseil juridique - LOT 2: droit de l'urbanisme et de l'environnement - CHARREL	20 000,00	20 000,00	2010
07AJSG220	N°714-17/10/07	Assistance et conseil juridique - LOT 3: droit fiscal - TAJ	20 000,00	20 000,00	2010
07AJSG221	N°714-17/10/07	Assistance et conseil juridique - LOT 4: statut de la fonction publique / statut des élus locaux - SCHEUER	20 000,00	20 000,00	2010
07AJSG222	N°714-17/10/07	Assistance et conseil juridique - LOT 5: droit applicable aux collectivités territoriales et à leur groupement - CHARREL	20 000,00	20 000,00	2010
08TRU66	963 - 17/12/2008	Mise en place de bennes déposables, transport et traitement de déchets divers - MSE	1 128 000	1 128 000	2012
08TRU88	887 - 16/07/2008	Fourniture de pièces détachées, réparation et maintenance du parc des bennes à Ordures Ménagères- LOT 1: EUROMASTER	215 280	215 280	2012
08TRU89	887 - 16/07/2008	Fourniture de pièces détachées, réparation et maintenance du parc des bennes à Ordures Ménagères- LOT 2: GARAGE ROUTIER	717 600	717 600	2012
08TRU90	887 - 16/07/2008	Fourniture de pièces détachées, réparation et maintenance du parc des bennes à Ordures Ménagères- LOT FAUN	430 560	430 560	2012
08TRU91	887 - 16/07/2008	Fourniture de pièces détachées, réparation et maintenance du parc des bennes à Ordures Ménagères- LOT 1: CASTELLANOS	215 280	215 280	2012
08TRU92	887 - 16/07/2008	Fourniture de pièces détachées, réparation et maintenance du parc des bennes à Ordures Ménagères- LOT 1: PHILIPPE FRERE	114 816	114 816	2012
08TRU104	905 - 22/10/2008	Maintenance des bacs roulants pour collecte OM et CS - TEMACO	1 772 400	1 772 400	2012
08TRU105	904 - 22/10/2008	Lavage des bacs roulants pour la collecte des OM	337 600	337 600	2012
08DE124	N°936-19/11/08	Réalisation d'études et de prestations concernant les actions de développement Eco - ELAN DEVELOPPEMENT	40 000,00	40 000,00	2009
08DE134	N°936-19/11/08	Réalisation d'études et de prestations concernant les actions de développement Eco - EXTEO	40 000,00	40 000,00	2009

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-73



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget principal M14 – Révision des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) des programmes FISAC des cœurs de villes de Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Gigean, Marseillan, Mireval et Vic la Gardiole

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2003-96 en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu les autorisations de programmes N° 9943, 9945, 9946, 9947 9948 et 9949 approuvées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire en date du 29 juin 2011 et du 16 novembre 2011,

Vu la délibération communautaire du 23 février 2011, relative au règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans le programme de redynamisation commerciale des cœurs de villes,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013

Thau agglo est en charge de l'élaboration et de la coordination des programmes de revitalisation commerciale des cœurs de villes, établis en partenariat avec les communes, et éligibles au dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le rythme de réalisation des programmes de revitalisation des cœurs de ville, ainsi que leur caractère pluriannuel nécessitent la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement initialement mis en place pour les communes de Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Gigean, Marseillan, Mireval et Vic la Gardiole.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement détaillés ci-dessous.

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €						
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015	2016	ULTERIEUR
9943	FISAC Balaruc les Bains <i>Délibération n° 135 du 14/11/12</i>	341 515		31 890	7 650	49 115	49 115	203 745	
	Ajustement proposé			31 890	29 250	49 115	49 115	182 145	
9945	FISAC Gigean <i>Délibération n° 135 du 14/11/12</i>	579 568	110 172	57 330	132 899	159 736	59 715	59 716	
	Ajustement proposé		110 172	57 364	175 715	159 736	59 715	16 866	
9946	FISAC Marseillan <i>Délibération n° 135 du 14/11/12</i>	1 621 724		511 780	362 070	279 457	279 457	188 960	
	Ajustement proposé			341 839	97 521	279 457	279 457	623 450	
9947	FISAC Mireval <i>Délibération n° 135 du 14/11/12</i>	669 087		83 486	75 107	83 296	128 275	298 923	
	Ajustement proposé			83 486	106 334	83 296	128 275	267 696	
9948	FISAC Vic la Gardiole <i>Délibération n° 135 du 14/11/12</i>	244 962		99 531	96 290	11 340	12 600	25 201	
	Ajustement proposé			59 277	110 084	11 340	12 600	51 661	
9949	FISAC Balaruc le Vieux <i>Délibération n° 97 du 29/06/11</i>	705 006		220 462	242 272	242 272			
	Ajustement proposé			0	242 272	242 272	220 462		

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

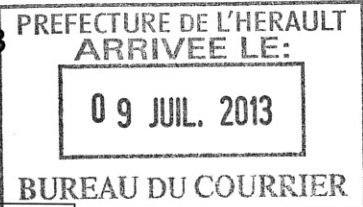


(Signature)

Pierre Bouldeire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-74**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 – Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n° 2012-167 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif et l'affectation des résultats pour l'exercice 2012 adoptés par délibération n°2013-69 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil communautaire permet la prise en compte des résultats et des reports de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Elle a essentiellement pour objet :

➤ **En section de fonctionnement :**

En recettes :

- La reprise du résultat reporté de l'exercice 2012 : **14,33 M€** ;
- Une inscription supplémentaire de **0,98 M€** sur le produit de la fiscalité directe.

En dépenses :

- Une inscription complémentaire de **11,19 M€** en virement à la section d'investissement ;
- Une inscription de **4,4 M€** au chapitre 022 « Dépenses imprévues ».

➤ **En section d'investissement :**

En recettes :

- L'inscription de l'excédent de fonctionnement capitalisé de **8,46 M€** ;
- Un virement complémentaire de la section de fonctionnement de **11,19 M€** ;
- Une diminution de **10,55 M€** de la prévision de recette sur emprunt qui s'élevait à **16M€** au Budget Primitif 2013.

En dépenses :

- La reprise du résultat reporté de l'exercice 2012 de **-8,2 M€** ;
- La reprise des crédits reportés 2012, constitués par les engagements non soldés constatés à la clôture de l'exercice ;
- Les ajustements sur opérations d'investissement pour un montant global de **-1,16 M€**.

La synthèse de la proposition de Décision Modificative est présentée ci-dessous, elle est détaillée par compte budgétaire dans le projet de délibération annexé au présent rapport.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1/2013 (synthèse) Budget Principal (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		14 330 430
Atténuation de produits (FPIC)	-400 000	
Produit de la fiscalité directe (chapitre 73 hors TEOM) PM : BP 2013 = 30 532 000 €		680 000
T.E.O.M (BP 2013 : 20 634 000 €)		300 000
Dotation et participations (BP 2013 : 12 233 000 €)		291 570
Ajustements budgétaires		
▪ Charges à caractère général (chap. 011)	239 500	
▪ Autres (titres annulés sur redevance OM...)	150 275	
▪ Autres charges de gestion	24 225	
Dépenses imprévues	4 400 000	
Virement à la section d'Investissement	11 188 000	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 602 000	15 602 000

(Pour mémoire Budget Primitif 2013 = 66 977 000 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Reprise des résultats de la gestion 2012		
Résultat d'Investissement reporté 2012	8 242 028	
Inscription des crédits reportés 2012	219 423	
Excédents de fonctionnement exercice 2012 capitalisés		8 461 451
TOTAL REPRISE GESTION 2012	8 461 451	8 461 451
Décision modificative budgétaire n° 1/2013		
Ajustements budgétaires		
▪ Théâtre Molière	3 286 000	820 000
▪ Travaux Lido Sète à Marseillan	-1 004 848	-500 000
▪ Travaux d'amélioration UVE	-400 000	
▪ Autres	-722 603	200 549
Virement de la section de fonctionnement		11 188 000
Emprunt à réaliser (Pour mémoire Inscription BP 2013 : 16 000 000 €) Reste 5M5		-10 550 000
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	1 158 549	1 158 549
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 620 000	9 620 000

(Pour mémoire Budget Primitif 2013 = 34 655 000 €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTION-NAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	FINANCES	01.002	Excédent de fonctionnement reporté		14 330 429,71
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	AJSG	3213 616	Primes d'assurances	15 000	
	AJSG	8122 616	Primes d'assurances	2 000	
	ECO	90 6226	Honoraires	25 000,00	
	ECO	95 6226	Honoraires	35 000,00	
	PVH	5231 617	Frais d'études	30 000,00	
	SMG	020 6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	
	SMG	020 6135	Locations mobilières	8 500,00	
	SMG	020 6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	
	SMG	020 6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	
	SMG	8120 6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	
	TEN	1122 6226	Honoraires	2 000,00	
	TEN	8124.6228	Divers	2 000,00	
	TEN	8126 611	Contrats prestation service avec entreprises	10 000,00	
	TEN	8332.60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	
	TEN	8332.611	Prestations de service	25 000,00	
	TEN	8333.6228	Divers	13 000,00	
TOTAL - 011 -				239 500,00	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
	FINANCES	01.73925	Reversement FPIC	-400 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES				
	FINANCES	01.022	Dépenses imprévues	4 400 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION				
	COM	023 651	Redevances pour concessions brevets licences, procédés, droits et valeurs similaires	1 000,00	
	PVH	5231 6574	Subventions aux Associations	21 000,00	
	TEN	832.6574	Subventions aux Associations	2 225,00	
TOTAL - 65 -				24 225,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	FINANCES	01.673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	109 000,00	
	FINANCES	8122.673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 000,00	
	FINANCES	020 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	12 275,00	
TOTAL - 67 -				150 275,00	0,00
73	IMPOTS ET TAXES				
	FINANCES	01.73111	Taxes foncière et d'habitation		860 000,00
	FINANCES	01.73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		200 000,00
	FINANCES	01.73113	TASCOM		-100 000,00
	FINANCES	01.73114	IFER		12 000,00
	FINANCES	01.7323	FNGIR		-33 000,00
	FINANCES	01.7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales		-259 000,00
	FINANCES	8120.7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		300 000,00
TOTAL - 73 -				0,00	980 000,00
TOTAL A REPORTER				4 414 000,00	15 310 429,71

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
REPORT				4 414 000,00	15 310 429,71
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
	FINANCES	01.74124	DGF Dotation d'Intercommunalité		250 000,00
	FINANCES	01.74126	Dotation de compensation des groupements de communes		120 000,00
	FINANCES	01.748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		-33 000,00
	FINANCES	01.74833	Etat -compensation au titre de la taxe professionnelle		-94 000,00
	FINANCES	01.74835	Etat -compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		34 854,29
			TOTAL - 74 -		277 854,29
			TOTAL OPERATIONS REELLES	4 414 000,00	15 588 284,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	01.023	Virement à la section d'investissement	11 188 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	01.777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		5 446,00
	FINANCES	8120 777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		8 270,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	11 188 000,00	13 716,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				15 602 000,00	15 602 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTION-NAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>CREDITS REPORTEES</u> <u>OPERATIONS REELLES</u>		
26			PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		
	FINANCES	90 261	Titres de participation	15 000,00	
900			EQUIPEMENT SERVICES CABT		
	ADT	820.2051	Concessions et droits, licences	1 794,00	
	INF	0201 2051	Concessions et droits, licences	5 920,20	
	INF	020.2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 687,54	
	SMG	020 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	2 403,03	
	SMG	3211-2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	1 317,19	
	SMG	3213 2184	Equipements services mobilier	230,61	
	SMG	3221 2184	Equipements services mobilier	615,03	
	SMG	5241 2184	Equipements services mobilier	831,94	
			TOTAL - 900 -	22 799,54	
9010			REALISATION ET MISE EN PLACE SIGNALÉTIQUE		
	COM	3141 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	53,82	
	COM	3211 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	514,28	
	COM	5241 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	693,69	
	COM	7000 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	3 067,74	
	COM	8122 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	107,64	
	COM	8123 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	980,72	
	COM	90 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	574,08	
	COM	932 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	574,08	
			TOTAL - 9010 -	6 566,05	
93212			MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX		
	TMO	3212 21735	Installations générales, agencement	4 638,38	
95243			AIRES D'ACCUEIL SETE ET GRAND PASSAGE		
	TMO	5243 2031	Frais d'études	1 676,34	
9702			ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL		
	PVH	7000 204172	Subvention d'équipement aux établissements publics locaux	153 500,00	
98124			DECHETTERIES AMELIORATION DES CONSTRUCTIONS		
	TMO	8123 21735	Installations générales, agencement	2 093,00	
			MONTANT A REPORTER	206 273,31	0,00

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTION-NAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>CREDITS REPORTEES</u> <u>OPERATIONS REELLES</u>		
REPORT				206 273,31	0,00
98127			REHABILITATION DECHARGE GIGEAN		
	TEN	8125.2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 815,08	
98231			JARDIN BOTANIQUE BALARUC LES BAINS		
	JAM	3221 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	705,64	
	TMO	3221 2188	Equipements services autres immobilisations corporelles	6 650,00	
TOTAL - 98231 -				7 355,64	
98332			ESPACES NATURELS PLANS DE GESTION		
	TEN	8332.2031	Frais d'études	608,76	
98335			RESTAURATION ESPACES NATURELS		
	TEN	8335 2181	Installations générales, agencement	2 370,47	
TOTAL CREDITS REPORTEES				219 423,26	0,00
=====					
<u>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE</u>					
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
001			RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	FINANCES	01.001	Résultat d'Investissement reporté	8 242 028,13	
10			DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
	FINANCES	01.1068	Excédents de Fonctionnement capitalisés		8 461 451,39
	FINANCES	3131 10222	FCTVA		330 000,00
	FINANCES	8334 10222	FCTVA		-130 000,00
TOTAL - 10 -				0,00	8 661 451,39
13			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
	FINANCES	5241 1323 95241	Aire accueil gens du voyage Frontignan/Balaruc Bains		548,61
	FINANCES	3131 1328 9313	Théâtre Molière		820 000,00
	FINANCES	8334 1328 98336	Lido de Sète à Marseillan		-500 000,00
TOTAL - 13 -				0,00	320 548,61
16			EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
	FINANCES	01.1641	Emprunts en euros		-10 550 000,00
900			EQUIPEMENT SERVICES CABT		
	INFORMAT.	8120 2051	Concessions et droits similaires	7 000,00	
	TMO	0201-2181	Installations générales agencements et aménagements divers	-73 505,00	
TOTAL - 900 -				-66 505,00	
9313			THEATRE MOLIERE		
	TMO	3131 2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	3 286 000,00	
93212			MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX		
	TMO	3212 21735	Installations générales, agencement	20 505,00	
95241			AIRE D'ACCUEIL FRONTIGNAN / BALARUC LES BAINS		
	TMO	5241 2312	Immobilisations corporelles en cours - terrains	53 792,61	
MONTANT A REPORTER				11 535 820,74	-1 568 000,00

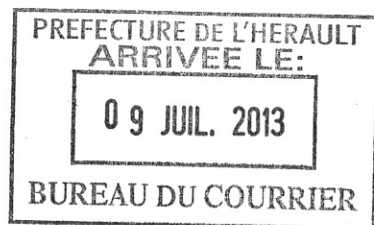
NIVEAU DE VOTE	SCE GESTION-NAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
REPORT				11 535 820,74	-1 568 000,00
95233	RESSOURCERIE				
	TMO	5233 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-75 000,00	
95243	AIRE D'ACCUEIL SETE ET GRAND PASSAGE				
	TMO	5243 2031	Frais d'études	-10 000,00	
97023	AIDE AUX PARTICULIERS ACQUISITIONS DE LOGEMENTS				
	PVH	7000 20422	Batiments et installations	-100 000,00	
981201	FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE PIECES DETACHEES				
	TRU	8122 2158	Autres installations matériel et outillage technique	50 000,00	
	TRU	8124 2158	Autres installations matériel et outillage technique	30 000,00	
981210	DECHETTERIES				
	TMO	8123 2031	Frais d'études	-10 000,00	
981213	TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE THAU AGGLO				
	TRU	8121 2315	Installations matériel et outillage technique	-400 000,00	
981221	ACQUISITION VEHICULES POUR COLLECTE DECHETS				
	TRU	8122 2182	Matériel de transports	-44 000,00	
981232	INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES				
	TRU	8127 21738	Autres constructions	9 000,00	
981233	ACQUISITION COLONNES DE TRI				
	TRU	8124 2158	Autres installations matériel et outillage technique	-32 000,00	
98129	AMENAGEMENT POLE DECHETS MARSEILLAN				
	TMO	8122 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-22 000,00	
98231	JARDIN BOTANIQUE BALARUC LES BAINS				
	TMO	3221 21728	Autres agencements et aménagements de terrains	-70 000,00	
	TMO	3221 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-10 000,00	
983321	PLAN DE GESTION MASSIF CLASSE DE LA GARDIOLE				
	TEN	83321 2031	Frais d'études	-50 000,00	
98335	RESTAURATION ESPACES NATURELS TRAVAUX				
	TEN	8335.2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	30 000,00	
98336	LIDO SETE A MARSEILLAN				
	TMO	8334.2312	Travaux	-1 004 848,00	
98338	RESTAURATION CORDON DUNAIRE MARSEILLAN				
	TEN	8338 2031	Etudes	-85 000,00	
	TEN	8338 2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-200 000,00	
9943	FISAC BALARUC LES BAINS				
	ECO	943.2041412	Subventions communes membres du GFP	21 600,00	
9945	FISAC GIGEAN				
	ECO	945 2041412	Subventions communes membres du GFP	42 816,00	
MONTANT A REPORTER				9 606 388,74	-1 568 000,00

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTION-NAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
REPORT				9 606 388,74	-1 568 000,00
9946	FISAC MARSEILLAN ECO	946.2041412	Subventions communes membres du GFP	-264 549,00	
9947	FISAC MIREVAL ECO	947.2041412	Subventions communes membres du GFP	31 227,00	
9948	FISAC VIC LA GARDIOLE ECO	948.2041412	Subventions communes membres du GFP	13 794,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES				9 386 860,74	-1 568 000,00
OPERATIONS D'ORDRE					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	FINANCES	01.021	Virement de la section de fonctionnement		11 188 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
	FINANCES	01.13911	Subventions d'équipement Etat transférées	8 270,00	
	FINANCES	01.13913	Subventions d'équipement Département	5 074,00	
	FINANCES	8120 13918	Subventions d'équipement autres	372,00	
TOTAL - 040 -				13 716,00	11 188 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				13 716,00	11 188 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE				9 400 576,74	9 620 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Crédits reportés + Décision Modificative)				9 620 000,00	9 620 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Principal M 14, détaillée ci-dessus.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

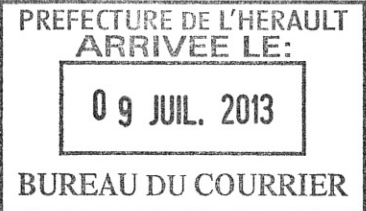


(Handwritten signature in blue ink)
Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-75



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Aires d'Accueil des Gens du Voyage de Thau agglo – Tarification

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2331-2 et L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-98 du Conseil Communautaire en date du 22 octobre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2008-917 en date du 22 octobre 2008 relative à l'approbation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marseillan,

Vu la convention de mandat entre Thau agglo et la société SG2A-HACIENDA adoptée par décision du Président de Thau en date du 02 février 2010 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marseillan,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2012-186 en date du 12 décembre 2012 relative à l'approbation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontignan/Balaruc les Bains,

Vu la convention de mandat entre Thau agglo et la société SG2A-Hacienda adoptée par décision du Bureau communautaire n° 2012-198 en date du 19 décembre 2012 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontignan,

Vu la décision du Président de Thau agglo n°2011-191 en date du 30 novembre 2011 relative à l'autorisation de signature du marché pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage de Thau agglo,

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Habitat en date du 17 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 18 juin 2013,

En cours de mise en conformité avec le Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage, Thau agglo dispose de deux aires d'accueil de semi sédentaires, l'une à Marseillan, l'autre à Frontignan/ Balaruc les Bains.

Le coût des fluides facturé aux usagers doit refléter le coût réel de leur consommation. Ainsi au regard des diverses évolutions récentes des tarifs d'électricité, une actualisation de ces derniers s'impose.

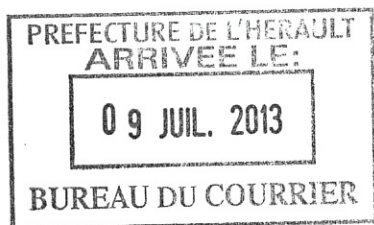
A compter du 1^{er} juillet 2013 les tarifs applicables seront donc les suivants :

	Aire de Marseillan	Aire de Frontignan
Electricité	15.5 cts d'€ le KW/H	18.9 cts d'€ le KW/h
Eau	3.26 € /m3	3.69 € /m3
Séjour	2.50 €/j/emplacement	2.50 €/j/emplacement
Caution	100 €	100 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les nouveaux tarifs de l'électricité applicables sur les deux équipements.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant étant précisé que les sommes dues par les usagers et encaissées par le prestataire, conformément au marché et aux conventions de mandat, seront reversées au Trésorier pour le compte de Thau agglo.



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-76



Affichage	Présents	28	Pour	
Publication	Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention
				0

OBJET : Attributions de compensation 2012 – Adoption du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etai^{ent} présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etai^{ent} absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-5 et L.5216-5,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609, nonies C,

Vu le rapport de la C.L.E.T.C. en date du 11 décembre 2012,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux adoptant le rapport de la C.L.E.T.C. :

Balaruc les Bains en date du 21 février 2013,

Balaruc le Vieux en date du 30 avril 2013,

Frontignan en date du 1^{er} février 2013,

Gigean en date du 13 juin 2013

Marseillan en date du 31 janvier 2013,

Mireval en date du 31 janvier 2013,

Sète en date du 12 mars 2013,

Vic la Gardiole en date du 29 avril 2013,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'évaluation définitive des charges transférées est arrêtée par délibération des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération : « Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux...adoptées sur rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts ».

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) s'est réunie le 11 décembre 2012, pour arrêter l'évaluation des transferts de charges 2012 ;

Le rapport de la Commission a été transmis, le 13 décembre 2012, à chaque Commune du groupement pour délibération des Conseils municipaux.

Considérant que les huit Conseils Municipaux ont approuvé le rapport de la C.L.E.T.C.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

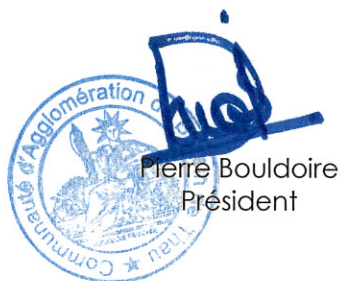
D'approuver le rapport de la C.L.E.T.C. en date du 11 Décembre 2012,

D'arrêter l'évaluation des transferts de charges de l'année 2012,

De déterminer en conséquence, comme suit, les attributions de compensation définitives :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2012
BALARUC LES BAINS	1 366 974 €
BALARUC LE VIEUX	745 609 €
FRONTIGNAN	3 747 984 €
GIGEAN	465 279 €
MARSEILLAN	1 018 420 €
MIREVAL	291 379 €
SETE	11 329 989 €
VIC LA GARDIOLE	140 145 €
TOTAL	19 105 779 €

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-77



Affichage	Présents	28	Pour	37	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET: Budget annexe transport M 43 - Approbation du Compte de gestion, du Compte administratif pour l'exercice 2012 et affectation des résultats

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la CABT, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-77 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	<u>PREVISIONS TOTALES</u>	3 899 300,00	8 401 300,00	12 300 600,00
	<u>REALISATIONS</u>			
	Opérations réelles	1 910 167,48	7 792 483,47	9 702 650,95
	Opérations d'ordre	611 117,83		611 117,83
	TOTAL	2 521 285,31	7 792 483,47	10 313 768,78
DEPENSES	<u>PREVISIONS TOTALES</u>	3 899 300,00	8 401 300,00	12 300 600,00
	<u>REALISATIONS</u>			
	Opérations réelles	2 751 775,93	6 539 689,00	9 291 464,93
	Opérations d'ordre	131 667,48	479 450,35	611 117,83
	TOTAL	2 883 443,41	7 019 139,35	9 902 582,76
RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	-362 158,10	773 344,12	411 186,02
	RESULTAT REPORTE 2011	-611 674,30	1 196 087,76	584 413,46
	RESULTAT DE CLOTURE 2012	-973 832,40	1 969 431,88	995 599,48

D'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2012 :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2012		-973 832,40	1 969 431,88
RESTE A REALISER OU A MANDATER	RECETTES	1 000 000,00	
	DEPENSES	-44 533,06	
Besoin de financement de la section d'investissement		-18 365,46	

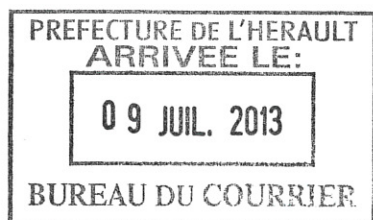
SECTION D'INVESTISSEMENT

Recette compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 18 365,46

SECTION DE FONCTIONNEMENT

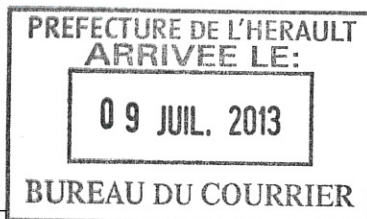
Recette compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 951 066,42
1 969 431,88

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-78



Affichage		Présents	28	Pour	38
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Budget Annexe Transports M 43 - Révision et clôture d'Autorisations d'engagement (AE/CP) et d'Autorisations de programme (AP/CP)

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu les autorisations d'engagement/crédits de paiement n° 07 TRA 147, 08 TRANS 67, 2011 TRANS 010 & 2012 TRANS 01 adoptées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire : n° 716 du 17 octobre 2007, 948 du 19 novembre 2008 et 2012-139 du 27 juin 2012,

Vu les autorisations de programme / crédit de paiement n° 900, 901, 902 et 9000 adoptées antérieurement, par délibération du Conseil communautaire : n° 1098 du 25 novembre 2009, n° 678 du 19 septembre 2007 et n° 151 du 16 novembre 2011

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 juin 2013,

Les Autorisations d'Engagement et les Autorisations de Programmes, adoptées antérieurement par le Conseil Communautaire et visées ci-dessus doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, certains de ces programmes sont achevés et doivent être soldés, d'autres doivent faire l'objet d'ajustement ou de révisions, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations et de l'actualisation des prestations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les modifications des autorisations d'engagement et autorisations de programme ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondant, de solder les autorisations d'engagement et autorisations de programme dont la réalisation est achevée, dont détail ci-après :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AJUSTEMENT

N° AE	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €					
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015	ULTERIEUR
2011 TRANS 10	Ramassage scolaire des établissements primaires et écoles maternelles							
	Délibération n° 139 du 14/11/12	685 000	80 000	220 000	238 000	147 000		
	Ajustement proposé	728 000	80 000	207 745	253 000	187 255		
2012 TRANS 01	DSP Transport							
	Délibération n° 139 du 14/11/12	18 944 000		4 162 000	4 900 000	4 907 000	4 975 000	
	Ajustement proposé	18 431 883		4 631 883	5 080 000	5 210 000	3 510 000	

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT CLOTURE

N° AE	N° ET DATE DELIB	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
07TRA147	N°716-17/10/07	Exploitation de transport scolaire des établissements primaires et maternelles sur les communes de Frontignan et Balaruc les Bains	117 008	115 000	2008
08TRANS67	N°866-25/06/08	Exploitation de transport scolaire des établissements primaires et maternelles sur les communes de Frontignan et Balaruc les Bains	0		2011
	N°948-19/11/08		372 000	372 000	

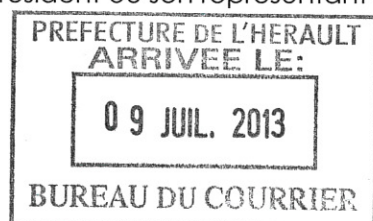
AUTORISATIONS DE PROGRAMME AJUSTEMENT

N° OP	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €				
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015
9000	Fourniture de véhicules de transport en commun standart pour le réseau TAT						
	Délibération n° 139 du 14/11/12	1 644 200	26 100	522 100	557 000	539 000	
	Ajustement proposé		26 100	492 780	557 000	568 320	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTURE

N° OP	N° ET DATE DELIB	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDIT DE PAIEMENT EN €	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
900	N°1034-25/06/09	Fourniture de véhicules de transport en commun standard pour le réseau Totem	1 722 240		2010
	N°1098-25/11/09		1 722 240	1 722 240	
901	N°395-19/12/05	Réalisation d'un dépôt de bus	760 000		2010
	N°678-19/09/07		1 800 000	1 800 000	
902	N°1033-25/06/09	Fourniture et pose de poteaux d'arrêts de bus pour le réseau Totem	250 000		2012
	N°151 - 16/11/11		299 000	299 000	

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-79



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget annexe transports M43 – Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération 2012-168 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif et l'affectation des résultats pour l'exercice 2012 adopté par délibération n°2013-77 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire s'élève à 1 983 000 € en section de Fonctionnement et à 1 082 365,46 € en section d'Investissement. Elle permet la prise en compte des résultats et des crédits reportés de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Elle a essentiellement pour objet :

➤ **En section de fonctionnement :**

En recettes :

- La reprise du résultat reporté de l'exercice 2012 : **1 951 K€**

En dépenses :

- Une inscription complémentaire de **1 600 K€** en virement à la section d'investissement,
- Une inscription de **165 K€** en « dépenses imprévues ».
- Un complément d'inscription de **203 K€** sur le compte « Charges à caractère général ».

➤ **En section d'investissement :**

En recettes :

- Un virement complémentaire de la section de fonctionnement de **1 600 K€** ;
- La reprise d'un engagement reporté de 2012 pour la réalisation d'un emprunt à option de tirage de **1 000 K€** ;
- La suppression de la prévision de recette sur emprunt qui s'élevait à **1 536 K€** au Budget Primitif 2013.

En dépenses :

- La reprise du solde d'exécution de l'exercice 2012 (**-974 K€**).
- Les ajustements sur programmes d'investissement (**64 K€**).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Transports M 43, détaillée ci-après :

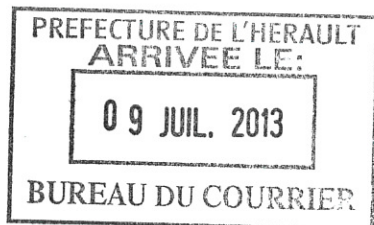
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE FINANCES	002	Résultat de fonctionnement reporté		1 951 066,42
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL TRANS TRANS	611 6135	Contrats de prestation de service Locations mobilières	195 000,00 8 000,00	
			TOTAL - 011	203 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES FINANCES	022	Dépenses imprév ues	165 000,00	
67	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES TRANS	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	15 000,00	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE FINANCES	7342	Versement transport		31 933,58
			TOTAL OPERATIONS REELLES	383 000,00	1 983 000,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT FINANCES	023	Virement à la section d'Investissement	1 600 000,00	
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 983 000,00	1 983 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>CREDITS REPORTEES</u> <u>OPERATIONS REELLES</u>		
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES FINANCES	16441	Emprunts		1 000 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TRANS	2128.903	Acquisitions et travaux divers	430,56	
	TRANS	2157.903	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	30 139,20	
	TRANS	2188.903	Autres immobilisations corporelles	13 963,30	
			TOTAL CREDITS REPORTEES	44 533,06	1 000 000,00
			<u>DECISION MODIFICATIVE</u> <u>OPERATIONS REELLES</u>		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE FINANCES	001	Résultat d'investissement reporté	973 832,40	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES FINANCES	1068	Autres réserves		18 365,46
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES FINANCES	1641	Emprunts		-1 536 000,00
21	ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS				
	TMO	2135.903	Installations générales, agencement et aménagement des constructions	19 000,00	
	TRANS	2181.903	Installations générales, agencement et aménagement divers	17 000,00	
	TRANS	2188.903	Autres	28 000,00	
			TOTAL - 21 -	64 000,00	0,00
			TOTAL OPERATIONS REELLES	1 037 832,40	-1 517 634,54
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION FINANCES	021	Virement de la section d'exploitation		1 600 000,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	1 600 000,00
			TOTAL DECISION MODIFICATIVE	1 037 832,40	82 365,46
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Crédits reportés + Décision Modificative)	1 082 365,46	1 082 365,46

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-80



Affichage		Présents	28	Pour	37
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET : Budget annexe Parcs d'Activités Economiques La Clau III - Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif pour l'exercice 2012

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de Thau agglo, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-80 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

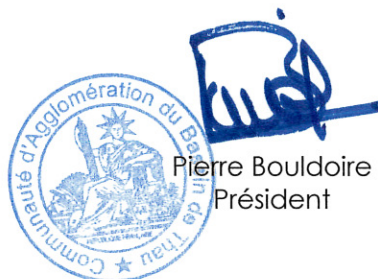
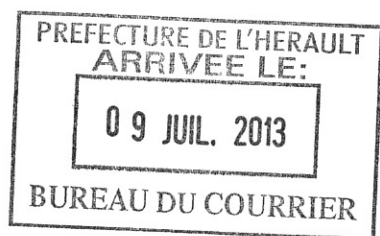
De constater les identités de valeurs entre le Compte de Gestion et le compte administratif,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

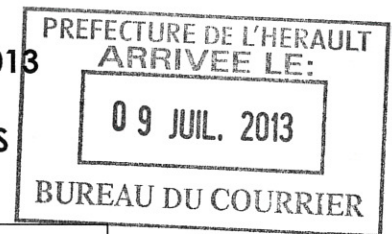
EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	4 694 700,00	4 581 106,43	9 275 806,43
	REALISATIONS			
	Opérations réelles		2 018 687,41	2 018 687,41
	Opérations d'ordre	4 581 093,84	2 562 406,43	7 143 500,27
	TOTAL	4 581 093,84	4 581 093,84	9 162 187,68
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	4 694 700,00	4 581 106,43	9 275 806,43
	REALISATIONS			
	Opérations réelles	2 100 000,00		2 100 000,00
	Opérations d'ordre	2 562 406,43	4 581 093,84	7 143 500,27
	TOTAL	4 662 406,43	4 581 093,84	9 243 500,27
RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	-81 312,59	0,00	-81 312,59
	RESULTAT REPORTE 2011	113 593,57	0,00	113 593,57
	RESULTAT DE CLOTURE 2012	32 280,98	0,00	32 280,98

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-81**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Budget Annexe Parc d'activités économiques La Clau III M14 – Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n° 2012-169 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2012 adopté par délibération n°2013-80 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Parc d'Activités Economiques La Clau III M 14, détaillée ci-après :

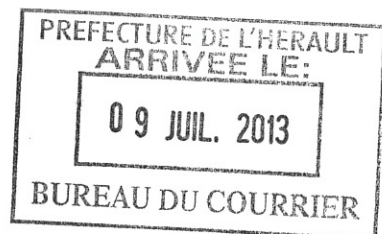
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION FINANCES	658	COURANTE Charges diverses de la gestion courante	100,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION FINANCES	758	COURANTE Produits divers de gestion courante		100,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				100,00	100,00

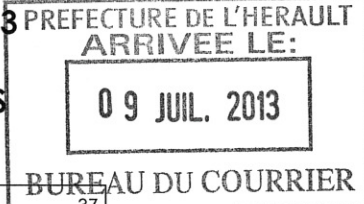
SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT FINANCES	001	REPORTÉ Résultat d'investissement reporté		32 280,98
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES FINANCES	168751	Groupements de collectivités	32 280,98	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				32 280,98	32 280,98

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-82

Affichage	Présents	28	Pour	37	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET: Budget annexe Zone d'Activités Economiques l'Embosque M 14 Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif pour l'exercice 2012

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la CABT, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-82 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs entre le Compte de Gestion et le compte administratif,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	<u>PREVISIONS TOTALES</u>	931 377,51	690 000,00	1 621 377,51
	<u>REALISATIONS</u>			
	Opérations réelles			0,00
	Opérations d'ordre	0,00	78,00	78,00
	TOTAL	0,00	78,00	78,00

DEPENSES	<u>PREVISIONS TOTALES</u>	931 377,51	690 000,00	1 621 377,51
	<u>REALISATIONS</u>			
	Opérations réelles		78,00	78,00
	Opérations d'ordre	78,00	0,00	78,00
	TOTAL	78,00	78,00	156,00

RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	-78,00	0,00	-78,00
---------------	------------------------	--------	------	--------

	RESULTAT REPORTE 2011	241 377,51	0,00	241 377,51
--	-----------------------	------------	------	------------

	RESULTAT DE CLOTURE 2012	241 299,51	0,00	241 299,51
--	---------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

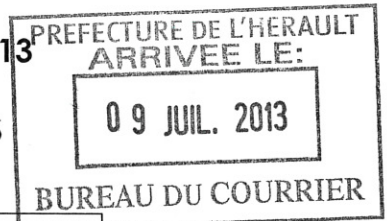


(Handwritten signature in blue ink)

Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-83**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget Annexe Zone d'activités économiques l'Embosque M14 - Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents: Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.1612.11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n° 2012-169 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2012 adopté par délibération n°2013-82 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 Juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Zone d'Activités Economiques L'Embosque M 14, détaillée ci-après :

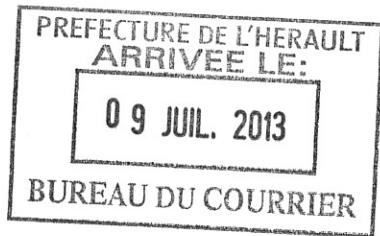
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL ECO	6015	Terrains à aménager	-100,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE FINANCES	658	Charges diverses de gestion courante	100,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00	0,00

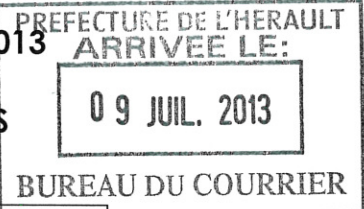
SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE FINANCES	001	Résultat d'investissement reporté		241 299,51
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES FINANCES	168751	Groupements de collectivités	241 299,51	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				241 299,51	241 299,51

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-84

Affichage		Présents	28	Pour	37
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET : Budget annexe PAE Horizon Sud 2 – M14 - Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif pour l'exercice 2012

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la Thau agglo, ci-annexé

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-84 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs entre le Compte de Gestion et le compte administratif,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	1 263 000,00	1 473 000,00	2 736 000,00
	REALISATIONS			
	Opérations réelles	960 000,00	142 579,82	1 102 579,82
	Opérations d'ordre	0,00	958 591,09	958 591,09
	TOTAL	960 000,00	1 101 170,91	2 061 170,91
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	1 263 000,00	1 473 000,00	2 736 000,00
	REALISATIONS			
	Opérations réelles		1 101 170,91	1 101 170,91
	Opérations d'ordre	958 591,09	0,00	958 591,09
	TOTAL	958 591,09	1 101 170,91	2 059 762,00
RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	1 408,91	0,00	1 408,91
RESULTAT REPORTE 2011		0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2012		1 408,91	0,00	1 408,91

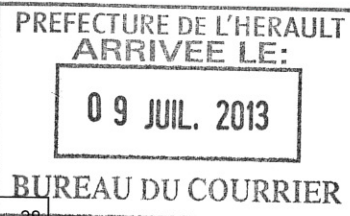
D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-85



Affichage	Présents	28	Pour	38
Publication	Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	Représentés	10	Abstention	0
				39

OBJET : Budget Annexe Parc d'activités économiques Horizon Sud 2 – Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612.11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n° 2012-171 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2012 adopté par délibération n°2013-84 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 Juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Parc d'Activités Economiques Horizon Sud 2, détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE FINANCES	658	Charges diverses de la gestion courante	100,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE FINANCES	758	Produits divers de gestion courante		100,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				100,00	100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE FINANCES	001	Résultat d'investissement reporté		1 408,91
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES FINANCES	168751	Groupements de collectivités	1 408,91	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				1 408,91	1 408,91

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-86**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget M4 - Valorisation des déchets des professionnels - Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etai^{ent} présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etai^{ent} absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n° 2012-172 du 12 décembre 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Valorisation des déchets des professionnels M4, détaillée ci-après :

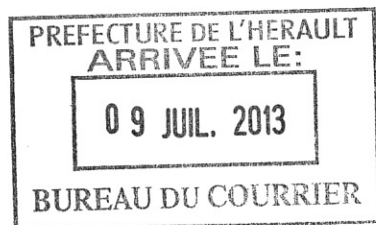
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	TRU	611	Contrats de prestations de service	-3 100,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
	FINANCES	658	Charges diverses de gestion courante	100,00	
66	CHARGES FINANCIERES				
	FINANCES	66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	FINANCES	1641	Emprunts en euros		-600 000,00
	FINANCES	16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur la ligne de trésorerie	3 000 000,00	3 000 000,00
981212	CONSTRUCTION RESEAU VAPEUR UVE				
	TRU	2315	Installations matériel et outillage technique	-600 000,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	2 400 000,00	2 400 000,00
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 400 000,00	2 400 000,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

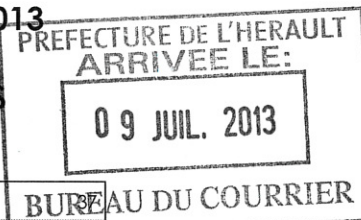


Pierre Bouldoire

Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-87



Affichage	Présents	28	Pour	27	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET: Budget annexe assainissement M49 - Approbation du Compte de gestion, du Compte administratif pour l'exercice 2012 et affectation des résultats

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612.12, L.2121.31, et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la CABT, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-87 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	12 227 200,00	9 459 500,00	21 686 700,00
	REALISATIONS			
	Opérations réelles	5 356 151,75	5 477 229,26	10 833 381,01
	Opérations d'ordre	1 365 479,76	394 638,65	1 760 118,41
	TOTAL	6 721 631,51	5 871 867,91	12 593 499,42
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	12 227 200,00	9 459 500,00	21 686 700,00
	REALISATIONS			
	Opérations réelles	5 295 190,90	1 894 780,75	7 189 971,65
	Opérations d'ordre	1 149 071,01	611 047,40	1 760 118,41
	TOTAL	6 444 261,91	2 505 828,15	8 950 090,06
RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	277 369,60	3 366 039,76	3 643 409,36
	RESULTAT REPORTE 2011	-3 388 040,46	4 910 492,34	1 522 451,88
	RESULTAT DE CLOTURE 2012	-3 110 670,86	8 276 532,10	5 165 861,24

D'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2012 :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2012		-3 110 670,86	8 276 532,10
RESTE A REALISER OU A MANDATER	RECETTES		
	DEPENSES	-435 940,00	
Besoin de financement de la section d'Investissement		3 546 610,86	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recette compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 3 546 610,86

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recette compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 4 729 921,24

8 276 532,10

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pierre Bouldoire
Président

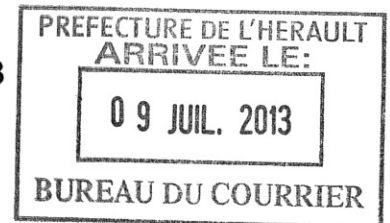


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-88



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Budget Annexe Assainissement M 49 - Révision et clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les autorisations de programme n° 9000, 9001, 9002, 9003, 9004, 9005, 9006, 9007, 9008, 9009, 9010, 9014, 9015, 9017, 9019, 9020, 9021, 9022, 9023, 9024, approuvées antérieurement par délibérations du Conseil Communautaire en date des : 13 juillet 2005, 19 décembre 2005, 8 novembre 2006, 13 décembre 2006, 17 octobre 2007, 19 novembre 2008, et 14 novembre 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Les Autorisations de Programmes, adoptées antérieurement par le Conseil Communautaire et visées ci-dessus doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, certains de ces programmes sont achevés et doivent être soldés, d'autres doivent faire l'objet d'ajustement ou de révisions, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

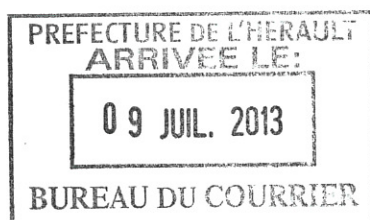
D'approuver les révisions d'autorisations de programme et de crédits de paiement détaillées ci-après :

N° OP	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €						
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015	2016	2017
9015	Extension des réseaux d'eaux usées collectifs Délibération n° 141 du 14/11/12	4 400 000	1 095 000	254 000	600 000	2 451 000			
	Ajustement proposé	4 400 000	1 095 000	252 647	600 000	1 000 000	800 000	652 353	
9020	Modification des réseaux de Frontignan Délibération n° 141 du 14/11/12	3 680 000	2 780 000	461 000	285 000	154 000			
	Ajustement proposé	3 680 000	2 780 000	460 952	285 000	154 048			
9021	Contrat Qualité pour la lagune de Thau Délibération n° 141 du 14/11/12	13 050 000	10 565 000	1 811 000	450 000	224 000			
	Ajustement proposé	13 050 000	10 565 000	1 809 744	450 000	225 256			
9022	Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète Délibération n° 141 du 14/11/12	5 000 000	100 000	400 000	2 000 000	2 500 000			
	Ajustement proposé	5 000 000	100 000	392 852	2 000 000	2 000 000	507 148		
9023	ZAC des Pieilles - Frontignan Délibération n° 141 du 14/11/12	420 000		2 335	250 000	167 665			
	Ajustement proposé	420 000		2 332	250 000	167 668			

De solder les autorisations de programmes listées ci-dessous, dont la réalisation est achevée.

N° OP	N° ET DATE DELIB	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDIT DE PAIEMENT EN €	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
9000	N°391-19/12/05	Extension des lagunages de Marseillan	1 863 491	1 530 738	2 008
	N°947-19/11/08		1 530 738		
9001	N°390-19/12/05	Réhabilitation de la décharge des Pradels à Marseillan	421 413	389 243	2 007
	N°707-17/10/07		389 243		
9002	N°392-19/12/05	Travaux sur la station d'épuration de Frontignan Plage	348 670	348 670	2 006
9003	N°193-30/06/04	Renouvellement réseaux Serpentin	3 588 000	3 471 757	2 007
	N°707-17/10/07		3 471 757		
9004	N°194-30/06/04	Renouvellement réseaux - Maîtrise d'œuvre extérieure	947 232	927 876	2 005
	N°529-08/11/06		927 876		
9005	N°195 - 30/06/04	Construction d'une Unité de Traitement des Sables	2 033 200	11 655	2 004
	N°337-13/07/05		11 655		
9006	N°222-22/09/04	Mesure de prévention des puits de relevage	282 256	228 555	2 005
	N°387-19/12/05		228 555		
9007	N°394-19/12/05	Zonage - Etude d'aptitude des sols	90 000	88 120	2 006
	N°529-08/11/06		88 120		
9008	N°165-26/05/04	Diagnostic des réseaux d'assainissement	700 000	669 953	2 006
	N°529-08/11/06		669 953		
9009	N°223-22/09/04	Assainissement des quartiers Est 7ème Tranche	2 691 000	2 629 000	2 006
	N°529-08/11/06		2 629 000		
9010	N°1106-25/11/09	Travaux divers sur réseaux d'assainissement	600 000	3 800 000	2 012
	N° 141-14/11/12		3 800 000		
9014	N°393-19/12/05	Renouvellement de réseaux en traversée du canal à Frontignan	322 000	322 000	2 006
9017	N°541-13/12/06	Cœur de Ville Marseillan	2 000 000	1 992 500	2 008
	N°947-19/11/08		1 992 500		
9019	N°540-13/12/06	Paul Bousquet Sète	660 000	660 000	2 008
9024	N°24-24/03/10	ZAC Entrée Ouest Sète	200 000	250 000	2 012
	N° 141-4/11/12		250 000		

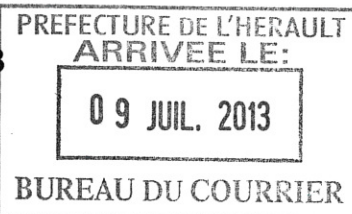
D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-89



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget annexe assainissement M49 - Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération 2012-173 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif et l'affectation des résultats pour l'exercice 2012 adopté par délibération n°2013-87 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil communautaire s'élève à 4 740 000 € en section de Fonctionnement et à 4 136 610,86 € en section d'Investissement. Elle permet la prise en compte des résultats et des crédits reportés de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Elle a essentiellement pour objet :

➤ **En section de fonctionnement :**

En recettes :

- La reprise du résultat reporté de l'exercice 2012 : **4 730 K€** ;

En dépenses :

- Une inscription complémentaire de **4 218** K€ en virement à la section d'investissement.
- L'inscription d'une prévision supplémentaire de **331** K€ sur le compte 678 : « charges exceptionnelles »

➤ **En section d'investissement :**

En recettes :

- L'inscription de l'excédent de fonctionnement capitalisé **3 547** K€ ;
- Un virement complémentaire de la section de fonctionnement de **4 218** K€ ;
- La suppression de la prévision de recette sur emprunt qui s'élevait à **980** K€ au Budget Primitif 2013 ;
- La diminution de prévisions de recettes sur subvention pour **2 650** K€.

En dépenses :

- La reprise du résultat reporté de l'exercice 2012 : **-3 111** K€ ;
- Une inscription de dépenses imprévues pour **524** K€.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Assainissement M 49, détaillée ci-après :

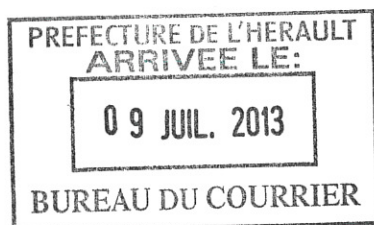
SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	FINANCES	002	Excédent de fonctionnement reporté		4 729 921,24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	FINANCES	6231	Annonces et insertions	5 000	
022	DEPENSES IMPREVUES				
	FINANCES	022	Dépenses imprévues	184 000	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	TAS	678	Autres charges exceptionnelles	331 000,00	
70	PRESTATION DE SERVICES				
	TAS	70611	Redevance d'assainissement collectif		5 566,76
TOTAL OPERATIONS REELLES				520 000,00	4 735 488,00
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	023	Virement à la section d'Investissement	4 218 428,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		4 512,00
	FINANCES	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 572,00	
TOTAL - 042 -				1 572,00	4 512,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				4 220 000,00	4 512,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				4 740 000,00	4 740 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

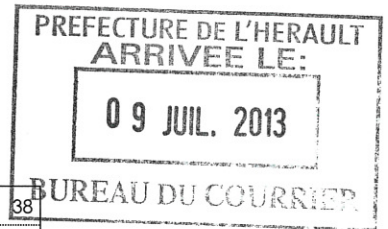
NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
CREDITS REPORTEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TAS	2111.9022	Terrains nus - STEP	435 940,00	
TOTAL CREDITS REPORTEES				435 940,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE					
OPERATIONS REELLES					
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
	FINANCES	001	Résultat d'Investissement reporté	3 110 670,86	
020	DEPENSES IMPREVUES				
	FINANCES	1020	Dépenses imprévues	523 877,14	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	FINANCES	1068	Excédents de Fonctionnement capitalisés		3 546 610,86
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	1318 9015	Extension des réseaux d'eaux usées collectifs		-150 000,00
	FINANCES	13111 9021	Contrat qualité pour la lagune de Thau		-300 000,00
	FINANCES	1318 9022	Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète		-1 200 000,00
	FINANCES	1318 9026	Contrat de Gestion Intégrée		-1 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
	FINANCES	1641	Emprunts		-980 000,00
	FINANCES	1681	Autres emprunts		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	FINANCES	2188	Autres	61 610,86	
TOTAL DM OPERATIONS REELLES				3 696 158,86	-83 389,14
OPERATIONS D'ORDRE					
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
	FINANCES	021	Virement de la section d'Exploitation		4 218 428,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
	FINANCES	139111	Subventions d'équipement Agence de l'eau	4 412,00	
	FINANCES	13913	Subventions d'équipement Département	100,00	
	FINANCES	2817532	Réseaux d'assainissement		1 572,00
TOTAL - 040 -				4 512,00	1 572,00
TOTAL DM OPERATIONS D'ORDRE				4 512,00	4 220 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE				3 700 670,86	4 136 610,86
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Crédits reportés + Décision Modificative)				4 136 610,86	4 136 610,86

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-90**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget Annexe Assainissement M49 - Redevance « Assainissement » - Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2331-2 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-87 du 23 juin 2010 portant approbation de la convention spéciale de déversement des eaux résiduaires urbaines dans les réseaux de Thau agglo entre la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau et Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2010-170 du 15 décembre 2010 définissant les conditions du processus d'harmonisation de la redevance Assainissement sur la période 2011/2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2013-184 du 12 décembre 2012 fixant les tarifs de la redevance Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – Thème « Assainissement » en date du 15 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 18 Juin 2013,

Au terme du Conseil communautaire du 15 décembre 2010, Thau agglo a engagé un processus d'harmonisation de la redevance « Assainissement » basée sur une hausse annuelle du prix moyen de 0,07 € m³.

Une augmentation de 0,07 € m3 a été mise en œuvre au cours de l'année 2012.

Il convient donc de poursuivre cette démarche d'une hausse du prix moyen de 0,035 € m3 par semestre et plus précisément comme suit entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre 2013, pour chacune des communes :

Commune	2013		Augmentation	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	€/m3	%
Balaruc le Vieux	1,6100	1,6170	0,0070	0,43 %
Balaruc les Bains	1,7000	1,7000	0,0000	0,00 %
Frontignan Ville	1,6260	1,6310	0,0050	0,31 %
Frontignan Plage	1,6637	1,6640	0,0003	0,02 %
Gigean Village	1,4163	1,4474	0,0311	2,20 %
Gigean ZAE	1,3817	1,4172	0,0355	2,57 %
Marseillan	1,4257	1,4557	0,0300	2,10 %
Mireval	1,4660	1,4910	0,0250	1,70 %
Sète	1,4165	1,4477	0,0312	2,20 %
Vic la Gardiole	1,3047	1,3498	0,0451	3,46 %
Poussan/Bouzigues	1,0983	1,1056	0,0073	0,66 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les tarifs de la redevance « Assainissement - Domestique » de Thau agglo, tout en précisant que celle-ci est à appliquer sur le m³ d'eau potable consommé (part collectivité + part exploitant), comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2013 :

- Pas de Prime fixe, exploitant et Thau agglo, sur l'ensemble des communes
- Balaruc le Vieux 1,6170 € H.T. /m³.
- Balaruc les Bains 1,7000 € H.T. /m³,
- Frontignan Ville 1,6310 € H.T. /m³,
- Frontignan Plage 1,6640 € H.T. /m³,
- Gigean Village 1,4474 € H.T. /m³,
- Gigean ZAE..... 1,4172 € H.T. /m³,
- Marseillan 1,4557 € H.T. /m³,
- Mireval 1,4910 € H.T. /m³,
- Sète 1,4477 € H.T. /m³,
- Vic la Gardiole 1,3498 € H.T. /m³.
- Poussan/Bouzigues..... 1,1056 € H.T. /m³.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document en ce sens,



(Handwritten signature in blue ink)

Pierre Boulmoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-91



Affichage		Présents	28	Pour	37
Publication		Absents	11	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	1

OBJET: Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) M49 - Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif pour l'exercice 2012

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Le Président ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la Thau agglo, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2012 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la délibération n°2013-91 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2013,

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Bernard Torres, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Pierre Bouldoire, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal.

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2012		FONCTIONNEMENT
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	230 866,16
	REALISATIONS Opérations réelles	112 699,93
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	230 866,16
	REALISATIONS Opérations réelles	104 629,70
RESULTAT 2012	SOLDE D'EXECUTION BRUT	8 070,23
RESULTAT REPORTE 2011		866,16
RESULTAT DE CLOTURE 2012		8 936,39

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-92**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET: Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612.11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n° 2012-174 du 12 décembre 2012,

Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2012 adopté par délibération n°2013-91 de la présente séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 Juin 2013.

La proposition de Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2012 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

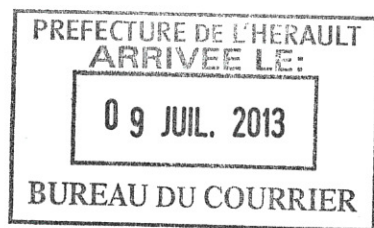
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	FINANCES	002	Excédent de fonctionnement reporté		8 936,39
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	TAS	611	Sous traitance générale	-21 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL				
	DRH	6411	Salaires	-15 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
	FINANCES	658	Charges diverses de gestion courante	100,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	TAS	678	Autres charges exceptionnelles	35 900,00	
70	PRODUITS DE SERVICE				
	TAS	7062	Ventes de produits fabriqués Prestations de service		-8 936,39
TOTAL OPERATIONS REELLES				0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00	0,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



(Handwritten signature)
Pierre Boulmoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-93**



Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2013

L'an deux mille treize et le vint six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7 et L.5216-5,

Vu la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011, et notamment l'article 144 (V),

Vu la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012, et notamment l'article 112,

Vu la notification des services de l'Etat concernant le montant et la répartition du FPIC,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 18 juin 2013,

La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dénommé « Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales » (FPIC).

Pour la mise en œuvre du FPIC, l'ensemble intercommunal est constitué d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres au 1^{er} janvier de l'année de répartition des ressources du fonds.

Les ensembles intercommunaux peuvent être contributeurs ou bénéficiaires du fonds.

Thau agglo est bénéficiaire du FPIC pour l'année 2013 à hauteur de 1 323 343 €. La répartition du fonds entre l'EPCI et ses communes membres, dite « de droit commun », est basée sur un indice synthétique de ressources et de charges, constitué notamment par la population, le potentiel financier agrégé, le revenu moyen par habitant, et le potentiel fiscal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la répartition du FPIC «de droit commun» pour l'année 2013 entre Thau agglo et ses communes membres, telle que détaillée ci-après :

REPARTITION DU FPIC ENTRE THAU AGGLO ET SES COMMUNES MEMBRES (Montants en €)	
THAU AGGLO	392 257
BALARUC LES BAINS	79 211
BALARUC LE VIEUX	15 419
FRONTIGNAN	224 583
GIGEAN	64 729
MARSEILLAN	126 763
MIREVAL	32 197
SETE	344 654
VIC LA GARDIOLE	43 530
TOTAL	1 323 343

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-94**

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
09 JUL. 2013
BUREAU DU COURRIER

Affichage	Présents	28	Pour	38	
Publication	Absents	11	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	10	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 - Mise en place de l'autorisation d'engagement/crédits de paiement N°2013 TRU 28 Collecte et lavage des points d'apport volontaire

L'an deux mille treize et le vingt six juin, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Rodolphe Mezan, Serge Païola, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Sarah Allemand ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Blandine Authié ayant donné procuration à Serge Païola, Norbert Chaplin ayant donné procuration à Max Serres, Francis Hernandez ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Catherine Maraval ayant donné procuration à Emile Anfosso, Laurence Magne, Patricia Martin ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Moussa Naïm ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Claude Palpacuer ayant donné procuration à Hugues Vidal, Danièle Sagols ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Fabre de Roussac, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311.1 à L.2311-7 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 18 juin 2013,

Thau agglo doit renouveler le marché de collecte et lavage des points d'apport volontaire ordures ménagères, verre et emballages, qui arrive à échéance le 21 décembre 2013.

Il est lancé pour une durée de 4 ans sur la période 2014 à 2017.

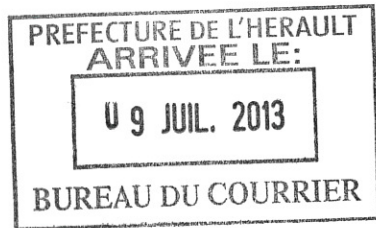
Les quantités mises en œuvre n'étant pas précisément définies, la procédure utilisée est celle du marché à bons de commande avec un maximum en valeur de 3 060 200 €TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation d'engagement n° 2013 TRU 28 sur le budget principal et des crédits de paiement correspondants, permettant la collecte et le lavage des points d'apport volontaire, selon l'échéancier ci-après :

N° AE	OPERATION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €			
			2014	2015	2016	2017
2013 TRU 28	LOT 1 - Collecte des points d'apport volontaire Imputations 8124 611 et 8127 611	2 354 000	545 700	577 800	599 200	631 300
	LOT 2 - Lavage des points d'apport volontaire Imputations 8124 611 et 8127 611	706 200	160 500	171 200	181 900	192 600

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président